



Revue

INTERNATIONALE

de la vérification des comptes publics

©2004 International Journal of Government Auditing, Inc.

Conseil de rédaction

Josef Moser, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
Sheila Fraser, Vérificatrice générale par intérim du Canada
Faiza Kefi, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellevaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. Government Accountability Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Yun-Churl Jeon, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président
Arpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Premier Vice-président
Osama Jaffer Faqeeh, Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président
Josef Moser, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général
Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Service de la vérification, Antigua-et-Barbuda
Valmir Campelo, Ministre, Président, Cour des comptes, Brésil
Léopold A.J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso
Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte
Vijayendra N Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Tsutomu Sugiura, Président, Conseil de contrôle, Japon
Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Riksrevisjonen, Norvège
Genaro Matute Mejia, Contrôleur général, Contraloría General, Pérou
Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Pohiva Tui'onetoa, Vérificateur général, Service de vérification, Tonga
Faiza Kefi, Premier président, Cour des comptes, Tunisie
Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni
David M. Walker, Contrôleur général, General Accounting Office, États-Unis
Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes, Uruguay, Président

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7814, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : spel@gao.gov).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
En bref	4
Qui vérifie le vérificateur	10
Se tourner vers l'avenir : la formation en ligne au service des ISC	17
Définir des normes de contrôle ou d'audit internationales	22
VIII^e Assemblée générale de l'ARABOSAI	28
Profil : Le Bureau du Vérificateur général du Botswana	33
Publications à signaler	38
Dans le cadre de l'INTOSAI	39
Nouvelles de l'IDI	42



C'est pour moi un plaisir d'avoir été invité à rédiger l'éditorial de la *Revue*. Et je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de partager certaines de mes idées avec mes collègues au sein de l'INTOSAI et dans le monde en général.

Le 1^{er} juillet 2004 marquait le début de mon mandat de 12 ans à la présidence de la Cour des comptes d'Autriche. Dans le même temps, et conformément aux statuts de l'INTOSAI, je vais aussi agir à titre de Secrétaire général de notre organisation pour cette période.

Plus de 50 ans après sa création en 1953, l'INTOSAI est une organisation internationale, qui aujourd'hui, est forte de plus de 180 pays membres des quatre coins de la planète. Elle peut s'enorgueillir d'avoir un grand nombre de réalisations à son actif et d'avoir atteint des objectifs, grâce à la participation active de beaucoup d'entre vous.

À mes yeux, parmi les grandes étapes qui ont marqué le développement de l'INTOSAI figure la *Déclaration de Lima : Directives sur les préceptes du contrôle*, adoptée lors du IX^e Congrès international de l'INTOSAI en 1977. C'est l'une des grandes contributions de l'INTOSAI au contrôle des finances publiques.

La *Déclaration de Lima* définit la philosophie et le cadre du contrôle des finances publiques, ses grandes missions et fonctions, et présente des lignes directrices et des principes qui sont pris en compte aujourd'hui dans les cadres constitutionnels et juridiques de beaucoup de pays membres. Au cours de cette période, l'INTOSAI a ouvert la voie à l'amélioration continue du contrôle des comptes publics et à la promotion dynamique de la saine gestion publique de par le monde.

L'INTOSAI a fait des progrès continus. Aujourd'hui, elle multiplie ses activités dans le contexte de la mondialisation et transcende les dossiers uniques et les frontières nationales, voire régionales. Son évolution a été remarquable. Elle est devenue un centre de connaissances, d'informations et d'expériences pour les contrôleurs du monde entier. Elle a produit de grandes quantités de connaissances utiles dans des secteurs fondamentaux du contrôle des comptes publics, comme les normes de contrôle, les normes comptables, les normes de contrôle interne et d'autres lignes directrices destinées aux professionnels. Elle a fait œuvre de pionnier et favorisé le professionnalisme au cours des missions que nous sommes appelés à remplir. Le remarquable bilan de l'INTOSAI illustre le fait que nous ayons su être à la hauteur de notre devise « L'expérience mutuelle profite à tous » et que nous avons pris conscience qu'une collaboration continue est nécessaire au sein de l'INTOSAI et avec des partenaires externes.

À titre de nouveau secrétaire général, je suis attaché à faire respecter les principes fondamentaux de l'INTOSAI, qui ont résisté à l'épreuve du temps. Il s'agit des principes suivants :

- **Égalité** de tous les membres, sans égard à leur origine, et sans égard à la taille, au poids économique ou au stade de développement de leur pays;
- **Unité dans la diversité**, un principe qui a toujours permis d'enrichir nos échanges et les interactions entre les membres, de réunir des systèmes de contrôle et des méthodes, des philosophies, des cultures et des valeurs différentes;
- **Démocratie**, le principe le plus fondamental de tous et le pivot de tout système de contrôle des comptes publics qui se respecte, la neutralité politique de l'INTOSAI, du respect de la souveraineté nationale des ISC membres, de l'autonomie régionale et de la représentativité équilibrée.

Alors que je me familiarise avec mes tâches et les défis qui m'attendent, je vais inscrire mon action dans la continuité et préserver les traditions qui ont fait leurs preuves. Dans le même temps, je crois qu'il faut actualiser les vertus du passé en les adaptant aux impératifs et aux exigences du temps présent. Je me réjouis de constater que les ISC de par le monde relèvent divers enjeux, émergents et permanents, sur la voie de l'amélioration de la bonne gestion des affaires publiques : des contraintes budgétaires plus grandes et la nécessité de veiller à l'optimisation des fonds publics, l'amélioration de la reddition de comptes et de la transparence dans l'intérêt des contribuables et des personnes que nous servons; la bonne gouvernance; et une meilleure compréhension du public de nos rôles et missions à la fois à l'échelle nationale et internationale. Notre organisation n'est pas à l'abri de ces contraintes et de ces défis. C'est pourquoi l'INTOSAI a défini un plan stratégique qui vise à rationaliser et à restructurer l'organisation et à la préparer à relever les défis du XXI^e siècle. En élargissant la mise en commun de l'information et des savoirs, en rationalisant notre apport financier, dans un souci de rentabilisation, en faisant preuve d'exemplarité à titre d'organisation modèle et en adoptant les meilleures pratiques, l'INTOSAI saura, j'en suis convaincu, accumuler des forces ce qui apportera des bienfaits à tous ses membres, peu importe leur niveau de développement, influence ou pouvoir, et redessiner la carte du contrôle des comptes publics au cours des années à venir.

Alors que l'INTOSAI se prépare pour son prochain congrès qui aura lieu en octobre à Budapest, en Hongrie, je prévois que ce rassemblement triennal servira de tribune pour les ISC membres du monde entier en vue de renforcer et de renouer des liens, de rencontrer des collègues, de créer de nouveaux contacts, d'échanger des idées et des expériences sur des intérêts communs et de participer à des débats animés avec des collègues et des amis au sein de la grande famille qu'est l'INTOSAI. Je suis persuadé que l'organisation de cette manifestation d'une importance primordiale est entre les mains d'une personne capable, le président de la Cour des comptes de la Hongrie, M. Arpad Kovacs, et son équipe chevronnée. En tant que nouveau venu, je me réjouis à l'avance à l'idée de rencontrer des collègues et mes homologues à Budapest, qui pourront très certainement me donner les avis et les conseils dont j'aurai besoin pour remplir mes fonctions de secrétaire général. Je me réjouis à l'avance à l'idée d'examiner de très près les rouages, le passé et les projets d'avenir de l'organisation, ce qui me donnera toute faculté pour mettre mon savoir ainsi que mes convictions au service de l'organisation, dans l'intérêt de tous ses membres, des contrôleurs internationaux, de toutes les organisations à qui nous venons en aide et des citoyens en général.

Prêt à relever les défis liés à cette mission, je suis heureux de pouvoir prolonger et amplifier l'action de mon prédécesseur, M. Franz Fiedler, qui m'a fait part de ses observations sur l'importance considérable que l'INTOSAI accorde à la communication, à la collaboration et aux connaissances. Je compte m'attacher à prolonger et à améliorer cette tradition et à assurer une transition sans heurt. Je compte aussi, au cours des années à venir, laisser mon empreinte sur cette organisation et la guider de manière prudente, avec prévoyance et circonspection, pour relever les défis de la prochaine décennie. En tant que secrétaire général, je resterai à l'écoute des membres et garderai ma porte ouverte à leurs préoccupations, en essayant de rester en phase avec les besoins les plus impérieux de l'organisation.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, j'appelle tous les membres de l'INTOSAI à s'impliquer et à accorder tout leur soutien aux activités et aux programmes de l'INTOSAI et à apporter une contribution en réglant les questions et en relevant les défis auxquels nous devons faire face. Je reste confiant qu'en faisant preuve d'exemplarité et en accompagnant l'INTOSAI sur le chemin qui mène à une organisation modèle, nous aurons tous, au bout du compte, pesé dans la balance, inspirés par notre devise, nos buts et nos idéaux.

EN BREF



Belgique

Décès du Président de l'ISC

Le 9 juillet 2004, M. William Dumazy, Premier Président de la Cour des comptes de la Belgique et Président de la Commission des normes de contrôle interne de l'INTOSAI, est décédé subitement à l'âge de 57 ans.



Au cours de son mandat à titre de Président de la Cour des comptes, M. Dumazy a lancé un ambitieux plan de réforme de l'organisme. Ardent défenseur des objectifs de l'INTOSAI, il a assuré la présidence de la Commission des normes de contrôle interne en 2001, étant convaincu que les ISC ont la responsabilité de promouvoir la mise en place et l'examen des systèmes de contrôle interne afin d'améliorer la performance du gouvernement.

M. Dumazy s'était engagé à concevoir d'autres initiatives pour renforcer la notion de contrôle interne. Le projet de plan d'action qui a été soumis récemment aux membres de l'INTOSAI tient compte de ses dernières propositions concernant le projet de mise à jour des lignes directrices sur le contrôle interne.

La Cour des comptes de la Belgique éprouvera toujours un profond respect et beaucoup de gratitude à l'endroit de M. Dumazy et continuera d'honorer son engagement envers l'INTOSAI et, plus particulièrement, la Commission des normes de contrôle interne.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Cour des comptes. Téléc. : ++32 (2) 551 86 22; courriel : courdescomptes@ccrek.be; site Web : www.courdescomptes.be.

Chine

Les contrôles encouragent la réforme du système budgétaire national

Au cours des neuf dernières années, le Bureau de contrôle national de la République populaire de Chine (BCNC) a effectué des contrôles annuels de la mise en oeuvre du budget national. Les contrôles ont porté sur les sujets suivants : 1) l'organisation de la mise en oeuvre du budget national par le ministère des Finances (MF); 2) l'exécution des plans budgétaires par les divers départements du Conseil d'État (Cabinet); 3) la gestion par les gouvernements provinciaux des subventions nationales accordées par le gouvernement national.

Les contrôles étaient centrés sur la réforme du système de gestion du budget de la Chine à cause de l'opposition permanente entre les systèmes de gestion budgétaire et les systèmes d'économie de marché créée par la précédente économie planifiée. La réforme du système financier chinois a comme objectif de mettre en place un système de finances publiques socialiste qui tient pleinement compte des conditions actuelles de la Chine. Les contrôles du BCNC ont grandement contribué à l'atteinte de cet objectif.

Les contrôles ont par exemple porté sur la question des fonds « hors comptes ». Pour des raisons historiques, les frais imposés par les ministères gouvernementaux chinois pour leurs services administratifs n'étaient pas inclus dans les budgets généraux, les produits étant plutôt utilisés par les ministères eux-mêmes. Or, le BCNC a recommandé que tous ces fonds soient intégrés au budget national; ainsi, les ministères qui désirent obtenir des fonds supplémentaires doivent en faire la demande et les fonds octroyés doivent provenir des budgets

généraux. Cette recommandation a été mise en oeuvre et, depuis 2003, le ministère des Finances a intégré à son budget global les frais d'administration du ministère des Ressources nationales, du ministère du Commerce et de 22 autres ministères. Le ministère des Finances fera rapport périodiquement au Congrès national du peuple sur les produits et les charges des fonds « hors comptes », lesquels font l'objet d'une surveillance de la part des membres du Congrès.

L'élaboration de plans budgétaires détaillés est un autre exemple des contributions du BCNC à la réforme du système financier chinois. Pendant le contrôle du ministère des Finances, le BCNC a constaté que certaines dépenses du budget national approuvées par le Congrès national du peuple n'avaient pas été imputées aux ministères et programmes responsables et que l'établissement de budgets additionnels au cours du processus de mise en oeuvre entraînait souvent des dépenses supplémentaires. Cette situation a donné lieu à une gestion peu efficace des budgets et à un manque de transparence dans les attributions de fonds, ce qui a empêché une utilisation optimale des fonds. En 1999, le BCNC et le Conseil d'État ont approuvé la proposition du BCNC visant à élaborer des plans budgétaires détaillés.

En 2000, la Chine a adopté un système budgétaire axé sur les ministères, selon lequel chaque ministère ou organisme gouvernemental a son propre plan budgétaire. Depuis 2001, le BCNC accorde la priorité aux contrôles du budget national afin de promouvoir la mise en place d'un système budgétaire axé sur les ministères. Mais au cours du contrôle de la mise en oeuvre du budget national, en 2003, le BCNC a constaté que le ministère des Finances et d'autres ministères n'avaient pas affecté des

fonds totalisant 38,115 milliards de yuans aux ministères ou programmes dans leurs plans budgétaires annuels, et que les fonds non affectés représentaient 5,6 p. 100 des affectations totales. Cette découverte suggérait que le problème n'avait pas été réglé entièrement.

Pour corriger cette situation, le BCNC a proposé que les fonds budgétaires affectés au début de l'exercice soient majorés et que les réserves soient augmentées. Lorsqu'il a accepté cette proposition, le Comité permanent du Congrès national du peuple a exigé que le Conseil d'État lui signale tout problème relatif aux affectations budgétaires au début de l'exercice, de même que le nom des organismes et les montants en cause. Pour sa part, le Conseil d'État a demandé au ministère des Finances de lui faire parvenir des rapports sur toutes les affectations non disponibles au début de l'exercice et les comptes finals afin qu'il puisse les examiner. Cette réforme a eu des effets marqués sur l'équilibre des pouvoirs entre le Congrès national du peuple, le conseil d'État et le ministère des Finances pour ce qui concerne les affectations budgétaires. Elle normalisera aussi davantage la gestion des dépenses budgétaires au niveau national.

Ces deux exemples montrent que les contrôles effectués par le BCNC de la mise en oeuvre du budget national font non seulement ressortir des problèmes particuliers, mais qu'ils améliorent aussi le système de gestion budgétaire chinois en mettant au jour les lacunes de la gestion. Cela permet d'affecter des fonds déjà restreints aux secteurs qui en ont le plus besoin, d'améliorer les contrôles globaux et d'assurer un développement plus stable et harmonieux de l'économie nationale.

Présentation du Rapport annuel de 2003 du BCNC au Congrès national du peuple

Le 23 juin 2004, M. Li Jinhua, Vérificateur général de la Chine, a présenté au Parlement chinois le Rapport sur le contrôle de la mise en oeuvre du budget central et les autres produits et charges en 2003.

Les membres du Comité permanent du Congrès national du peuple ont fait des commentaires élogieux sur le rapport de contrôle de cette année et ont réitéré leur appui au travail du BCNC. Ils ont exprimé leur satisfaction que le BCNC se soit acquitté de ses responsabilités en surmontant les difficultés et les obstacles, qu'il ait des pratiques administratives conformes à la loi et qu'il ait communiqué même les questions les plus délicates. Les membres ont demandé que l'on fasse enquête sur toutes les constatations du contrôle et que les problèmes soient réglés, que les ministères concernés tirent des leçons et qu'ils s'améliorent de façon continue en prenant les mesures qui s'imposent et en menant les réformes nécessaires. Ils souhaitent enfin que de nouvelles mesures structurelles soient prises afin de prévenir et de régler les problèmes. Les membres du Comité permanent ont aussi demandé que le BCNC renforce ses contrôles pour que l'information communiquée soit plus complète et qu'il fasse la promotion du contrôle de gestion pour que les fonds publics soient utilisés plus efficacement.

Dans son rapport d'examen du rapport de contrôle annuel du BCNC, le Comité des questions économiques et financières du Congrès national du peuple a recommandé que le Conseil d'État (le Cabinet chinois) incite les ministères et les administrations locales visés à prendre des mesures pour traiter les causes profondes des problèmes signalés. Pour ce qui

concerne les manquements graves à la loi — en particulier les violations répétées — et les irrégularités, les responsables devraient être tenus responsables. Les résultats de ces mesures correctives doivent être communiqués au Congrès national du peuple d'ici la fin de 2004. Le rapport d'examen a aussi approuvé les recommandations du BCNC visant à améliorer la gestion du budget central en déclarant qu'elles étaient « adéquates et réalisables et qu'elles devraient être mises en oeuvre ».

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le ministère international, Bureau de contrôle national de la République populaire de Chine. Téléc. : ++86-10-6833 09558; courriel : cnao@audit.gov.cn.

Costa Rica

Rapport annuel du Bureau du contrôleur général

Selon la constitution du Costa Rica, le Bureau du contrôleur général (BCG) doit soumettre un rapport annuel au Congrès au début de chaque législature (1^{er} mai de chaque année).

Le rapport annuel comprend quatre parties.

- La première partie « Opinions et suggestions pour améliorer la gestion des ressources publiques » porte sur les travaux de contrôle du BCG de l'année précédente.
- La deuxième partie analyse et évalue le rendement des institutions publiques au cours de l'année. Elle renferme aussi des observations sur les secteurs d'activité du gouvernement du Costa Rica et analyse la situation financière du secteur public.
- La troisième partie comprend le rapport additionnel du BCG.

- La quatrième partie fournit des données statistiques (tableaux, graphiques et matrices) qui complètent les observations et l'analyse contenues dans la deuxième partie.

On peut consulter les rapports annuels de 1998-2003 sur le site Web du BCG (www.cgr.go.cr; sous « Memoria »).

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le Bureau du contrôleur général. Téléc. : ++506 296 05 63; courriel : inforcgr@cgr.go.cr.

États-Unis

Le GAO devient le Government Accountability Office

En juillet 2004, une nouvelle loi a modifié le nom du U.S. General Accounting Office, qui est devenu le U.S. Government Accountability Office. L'acronyme bien connu, GAO, est conservé. La loi confère aussi au GAO de nouveaux pouvoirs en ce qui concerne le capital humain afin qu'il puisse attirer et retenir le personnel qualifié dont il a besoin pour servir le Congrès.

La nature des travaux du GAO a considérablement changé depuis sa création, en 1921. À ses débuts, le GAO vérifiait surtout l'exactitude et le caractère adéquat des pièces justificatives et des encaissements du gouvernement. Après la Seconde Guerre mondiale, l'organisme a commencé à faire davantage de vérifications comptables intégrées dont le but était d'examiner l'économie et l'efficacité des activités des agences. À partir de 1960, le GAO a entrepris le type de travaux pour lesquels il est connu aujourd'hui — l'évaluation des programmes gouvernementaux afin de déterminer s'ils atteignent leurs objectifs et répondent aux besoins de la société.

Le GAO est aujourd'hui un organisme de services professionnels multidisciplinaire qui compte 3 200 employés dont des économistes, spécialistes en sciences sociales, analystes de la politique publique, avocats, informaticiens et d'autres spécialistes dans des domaines divers allant des soins de santé à la sécurité intérieure.

Dans son témoignage devant le Congrès, le Contrôleur général, M. David M. Walker, a indiqué que le nouveau nom reflèterait mieux la mission et le rôle actuels du GAO au sein du gouvernement. Il a fait remarquer que les vérifications comptables traditionnelles comptent pour moins de 15 p. 100 de la charge de travail de l'organisme. Il a ajouté que le nouveau nom mettrait fin à la fausse perception voulant que le GAO tienne les livres et autres documents comptables du gouvernement.

« Nos activités sont conçues de manière à garantir que l'organe exécutif s'acquitte de son obligation de rendre des comptes au peuple américain », a affirmé M. Walker. « En fait, la reddition de comptes fait partie, avec l'intégrité et la fiabilité, des valeurs fondamentales du GAO. »

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le GAO. Téléc. : ++(202) 512-4021; courriel : spel@gao.gov; site Web : www.gao.gov.

France

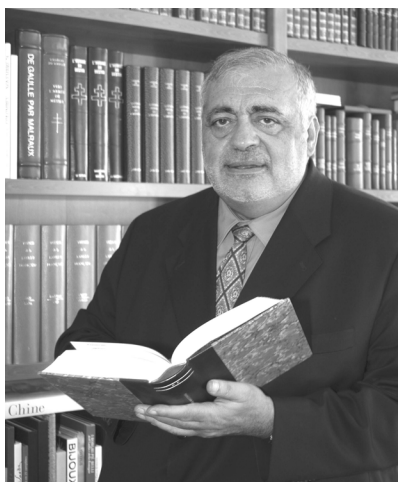
Nomination du Président de la Cour des comptes

M. Philippe Séguin a été nommé Premier président de la Cour des Comptes de France par le gouvernement français, le 21 juillet 2004.

Né à Tunis en 1943, M. Séguin est entré à la Cour des comptes en 1970 comme auditeur de deuxième classe après avoir obtenu son diplôme de la

prestigieuse École Nationale d'Administration (ENA), qui forme les hauts fonctionnaires français.

De 1973 à 1974, il a été chargé de mission au secrétariat général de la Présidence de la République française. De 1978 à 2002, il était député des Vosges (dans l'est de la France), puis, de 1986 à 1988, il a été ministre des affaires sociales et de l'emploi. De 1993 à 1997, M. Séguin a été Président de l'Assemblée nationale. Il a aussi été maire d'Épinal dans les Vosges, de 1983 à 1997.



M. Philippe Séguin

En 2002, M. Séguin a abandonné la vie politique pour réintégrer la Cour des comptes de France où il est devenu Conseiller maître en mars 2003. Le gouvernement français l'a aussi nommé membre du Conseil d'administration du Bureau international du Travail. En juin 2004, il a été nommé Président du conseil du Bureau de l'Organisation Internationale du travail.

M. Séguin détient des doctorats honorifiques de l'Université du Québec au Canada et des universités de Coughborough (Grande-Bretagne) et de Bucarest (Roumanie). Il est aussi l'auteur de plusieurs essais historiques et politiques. Il est marié et père de quatre enfants.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Cour

des comptes. Téléc. : ++33 (1) 42 60 01 59; courriel : presidence@ccomptes.fr; site Web : www.ccomptes.fr.

Hongrie

Une nouvelle loi confère plus d'indépendance à l'ISC

En mai 2004, l'Assemblée nationale de la République de Hongrie modifiait la loi régissant les activités de la Cour des comptes de Hongrie afin 1) de lui donner une plus grande indépendance sur les plans financier et opérationnel et 2) de réviser les dispositions désuètes. En outre, les modifications désignent maintenant clairement la Cour comme l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'État de Hongrie. Par ailleurs, la nouvelle loi redéfinissait de façon plus précise les pouvoirs de la Cour en matière d'audit.

Les nouvelles dispositions renforcent l'indépendance de la Cour. Elles lui permettent notamment de préparer son avant-projet de budget, qu'elle soumet tel quel par la suite à l'Assemblée nationale en tant que composante de la loi budgétaire du gouvernement. Afin de préserver davantage l'indépendance de la Cour, l'Assemblée nationale délèguera au Président de la Cour le pouvoir de déterminer son effectif.

Publication de directives détaillées sur l'audit des comptes publics

Se fondant sur les activités d'audit des 15 dernières années et l'expérience acquise ainsi que sur les résultats d'une coopération internationale féconde, la Cour a récemment publié un règlement technique exhaustif en un volume sur l'audit public. Le règlement comprend le code de déontologie, les principes et les normes d'audit de même que le manuel d'audit. Il s'inspire des pratiques exemplaires à l'échelle internationale et de la

Déclaration de Lima, du Code de déontologie et des Normes de contrôle de l'INTOSAI ainsi que des normes de l'International Federation of Accountants. Le volume a orienté les activités de la Cour dans le passé, mais c'est la première fois qu'un règlement technique complexe est publié en un seul volume.

Pour obtenir un complément d'information, prière de communiquer avec la Cour des comptes de Hongrie. Téléc. : ++36 (1) 484-9201; courriel : kovacs@asz.hu; site Web : www.asz.hu.

Kazakhstan

Cinquième réunion des dirigeants des ISC des pays membres de la Communauté des États indépendants

L'ISC du Kazakhstan (le Comité des Comptes du contrôle d'exécution du budget républicain) a été l'hôte de la cinquième réunion des dirigeants des ISC des pays membres de la Communauté des États indépendants (CEI), qui s'est tenue du 31 août au 2 septembre 2004. La séance avait pour thème l'ouverture et la transparence des ISC et leurs interactions avec les différents organes du gouvernement.

Au cours de la séance, les participants ont approuvé une déclaration affirmant que l'ouverture et la transparence constituent les principes fondamentaux des travaux des ISC et garantissent la pleine application des principes démocratiques à la gestion de l'économie, que le contrôle du gouvernement est efficace et que la société est protégée contre la corruption et autres violations. Les participants ont aussi approuvé les recommandations portant sur un modèle de méthodes pour le contrôle de gestion et un glossaire pour les travaux de contrôle des ISC de la CEI.

Iraq

Décès du dirigeant de l'ISC

C'est avec tristesse que le Conseil supérieur de contrôle de la République d'Iraq annonce le décès de son Président, nommé récemment, M. Ihsan K. Ghanim Al-Ghazi. Ce dernier a été tué lors d'un attentat à la voiture piégée le 1^{er} juillet 2004, de même que deux de ses collègues.

Comme nous l'avions annoncé en avril 2004 dans la *Revue*, M. Ghanim avait commencé à travailler au Conseil supérieur de contrôle en 1973. Il a été Vice-président du Conseil de 1997 jusqu'à sa nomination comme Président du nouveau Conseil, qui a repris ses activités de contrôle en avril 2003.

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec le Conseil supérieur de contrôle, courriel : bsairaq@yahoo.com.



M. Ihsan K. Ghanim Al-

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec Almagul Mukhamediyeva, téléc. : ++7 (3172) 32 38 93; courriel : mukhamediyeva@kazai.kz.

Uruguay

La Cour des comptes célèbre son 70^e anniversaire

La Cour des comptes de l'Uruguay a célébré son 70^e anniversaire en août 2004. Les origines de la Cour remontent à 1830, année où l'Assemblée générale a mis sur pied une commission formée de trois membres chargée de l'examen, de la fermeture et de l'audit des comptes annuels du gouvernement. Cette volonté de maintenir une fonction de contrôle au sein du gouvernement est à l'origine d'une loi, adoptée en 1834, créant deux commissions, une dans chaque chambre, pour auditer les comptes de l'organe exécutif.

L'année 1880 marque l'unification du cadre de réglementation des

deux commissions d'audit. Pendant toutes ces années, elles ont fonctionné comme une commission conjointe regroupant des membres des deux chambres connue sous le nom de Commission de l'audit législatif. Certains secteurs du Parlement se sont éventuellement rendu compte que cette structure ne permettait pas de contrôler les activités des ministères et du Trésor, et ils ont commencé à envisager la création d'une Cour des comptes complètement indépendante. De nombreuses tentatives visant à créer une Cour des comptes indépendante dotée d'un budget distinct et de personnel spécialisé ont échoué.

La Constitution de 1934 a créé la Cour des comptes en tant qu'Institution supérieure de contrôle des finances publiques et lui a confié le mandat d'auditer et de surveiller toutes les questions relatives au Trésor public. Les assises, les fonctions et les pouvoirs fondamentaux qui ont été établis par la Constitution sont encore essentiellement les mêmes aujourd'hui.

Les fonctions essentielles de la Cour n'ont pas changé depuis ces 70 ans, mais le contexte dans lequel elles sont maintenant exercées est très différent. Plus particulièrement, l'entrée du gouvernement dans de nouveaux champs d'activité et le besoin d'auditer des organismes parapublics et des entités privées qui reçoivent ou gèrent les ressources et les activités de l'État et les entités dans lesquelles ce dernier a une participation majoritaire ont contribué à élargir l'étendue des travaux de la Cour.

La plus grande étendue des travaux et l'éventail plus grand de techniques d'audit du gouvernement sont particulièrement évidentes dans le contexte international. En effet, la Cour s'est intéressée non seulement aux normes d'audit, de comptabilité et de contrôle interne, mais aussi à des secteurs tels que la dette publique, la privatisation, l'évaluation de programmes, les technologies de l'information, l'environnement, les institutions internationales et le blanchiment d'argent à l'échelle internationale.

Depuis que la Cour des comptes a été créée, en 1934, son caractère unique a été façonné par les défis multiples et constants qu'elle a su relever et ses efforts pour répondre aux exigences rigoureuses de son mandat d'audit et s'adapter aux changements technologiques et juridiques tout en gardant l'objectivité et l'équilibre nécessaires pour fonctionner dans un monde en transformation rapide. Le personnel et la direction de la Cour sont déterminés à poursuivre dans cette voie pour affronter les nouveaux problèmes qui se poseront.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Cour des comptes, téléc. : ++598 (2) 916 75 07; courriel : asint@tcr.gub.uy; site Web : www.tcr.gub.uy.

Union européenne

De nouveaux membres se joignent à la Cour des comptes européenne.

Le 1^{er} mai 2004, dix pays sont entrés dans l'Union européenne (UE), portant à 25 le nombre d'États membres. D'après les propositions soumises par les gouvernements nationaux des dix nouveaux États membres, et en collaboration avec le Parlement européen, le Conseil des ministres européens a nommé, le 7 mai 2004, les membres suivants à la Cour des comptes européenne (CCE) pour une période renouvelable de six ans : M. Jan Kinšt (République tchèque); M^{me} Kersti Kaljulaid (Estonie), M. Iğors Ludborzs (Lettonie), M^{me} Irena Petruševiciene (Lituanie), M. Gejza Halász (Hongrie), M. Jacek Uczkiewicz (Pologne), M. Josef Bonnici (Malte), M. Vojko Anton Antoncic (Slovénie) et M. Július Molnár (Slovaquie). La nomination d'un dixième membre (Chypre) est attendue. Le 7 juin 2004, les neuf nouveaux membres de la CCE ont pris l'engagement solennel de préserver leur indépendance devant la Cour européenne de justice, comme le prévoient les traités de l'Union européenne.

Compte tenu de la venue de nouveaux membres, la CCE a examiné et révisé sa structure organisationnelle et ses procédures de prise de décision. Les principes qui sous-tendent ces changements peuvent être résumés comme suit :

Amélioration des procédures de prise de décision et renforcement du rôle des groupes d'audit. La CCE a mis sur pied un comité administratif pour régler les questions administratives qui nécessitent une décision de la Cour. Ce comité travaillera en parallèle

avec les quatre groupes d'audit vertical et le groupe d'audit horizontal. Cette démarche vise à enrichir le rôle des groupes d'audit, comme le prévoit le Traité de Nice.

Souplesse accrue dans la programmation et la mise en oeuvre des tâches des groupes d'audit vertical. Les membres continueront de remplir pleinement leurs rôles à la CCE, au sein de leurs groupes d'audit respectifs et du Collège; ils ne sont plus responsables de l'audit d'un secteur politique particulier. Mais plutôt des tâches d'audit individuelles qui leurs sont confiées par leur groupe ou le Collège. La notion de secteur a été abandonnée et les groupes sont maintenant organisés en divisions.

Chaque groupe d'audit vertical conçoit son programme de travaux annuel conformément aux lignes directrices établies par le Collège. Les tâches sont ensuite confiées aux équipes d'audit des divisions, qui relèvent d'un membre rapporteur.

Les membres du groupe nommeront les doyens pour un mandat renouvelable de deux ans. Avec l'accord des membres et l'aide du directeur, les doyens coordonneront les tâches du groupe et pourront assumer des responsabilités d'audit connexes.

Pour en savoir davantage sur la nouvelle structure, se rendre à l'adresse www.eca.eu.int/eca/organisation/eca_organisation_organigramme_fr.htm.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la CCE. Téléc. : +352 4398-46430; courriel : euraud@eca.eu.int; site Web : www.eca.eu.int.

Qui vérifie le vérificateur?

L'examen du Bureau du vérificateur général du Canada par un comité international de pairs

Andrew Ferguson et Bill Rafuse, Bureau du vérificateur général du Canada

Un objectif fondamental du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) consiste à promouvoir la bonne gouvernance des ministères et organismes de l'administration fédérale du Canada. Fidèle à son engagement de favoriser une bonne gouvernance dans son propre bureau, le BVG a, en 1999, fait effectuer un examen externe de ses pratiques de vérification des états financiers. En 2002-2003, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, a en toute logique franchi l'étape suivante et pris l'engagement officiel que le BVG ferait exécuter avant 2005 un examen externe de ses pratiques de vérification de gestion. Le présent article résume la démarche suivie pour cet examen.

L'objectif de l'examen était d'évaluer la mesure dans laquelle les pratiques de vérification de gestion du BVG respectaient les normes professionnelles reconnues et fonctionnaient efficacement, de façon à procurer au Parlement du Canada une information indépendante, objective et corroborée sur laquelle il pouvait se fier pour examiner le rendement du gouvernement et lui demander des comptes.

L'examen du BVG par un comité international de pairs constituait un précédent : pour la première fois, les pratiques de contrôle législatif d'une ISC étaient évaluées par une équipe internationale de pairs. L'équipe, dirigée par le National Audit Office du Royaume-Uni et composée de représentants des bureaux nationaux de contrôle de la Norvège, des Pays-Bas et de la France, a effectué l'examen sur une période d'un an. Le U.S. General Accounting Office, maintenant le Government Accountability Office, a participé à titre d'observateur et préparé un rapport sur les leçons apprises au cours du processus.

Les préparatifs de l'examen

Les préparatifs de l'examen par les pairs ont commencé réellement à la fin de 2001, sous l'impulsion de la Direction des méthodes professionnelles du BVG. La première étape a consisté à regrouper les observations et les constatations de tous les récents examens, rapports et plans d'action liés aux pratiques de vérification de gestion du BVG et à mettre à jour l'état des recommandations qui y étaient formulées. Les leçons découlant de l'examen externe des pratiques de vérification des états financiers, effectué en 1999, ont été documentées et les méthodes d'examen externe de plusieurs ISC ont été examinées dans le but de recenser les bonnes pratiques.

En janvier 2002, les résultats de ce travail ont été présentés au Conseil de direction du BVG, qui a reconnu que tous les comités du Bureau touchés par les pratiques de vérification de gestion devraient participer aux préparatifs de l'examen. Le Comité d'élaboration des méthodes, responsable de l'approbation des politiques, des guides et

des méthodes liés à la vérification de gestion, a été le principal comité touché. Le Comité de vérification s'est vu confier un rôle de surveillance et le Groupe des conseillers principaux de la vérificatrice générale a fourni des avis indépendants. Nous avons également constitué un petit groupe de travail à l'interne, composé de membres de tout le Bureau, pour informer les employés et leur fournir orientation et conseils au fil des préparatifs.

Sur les conseils du Groupe des conseillers principaux, la vérificatrice générale a décidé d'étendre l'examen à tous les travaux de vérification de gestion inclus dans ses rapports périodiques au Parlement pour 2003, l'équipe de l'examen externe devant lui faire rapport au début de 2004. Cette décision limitait en fait la période des préparatifs à huit mois.

Le Conseil de direction a convenu que les examinateurs devraient évaluer la conception et le fonctionnement du cadre de gestion de la qualité (CGQ), les politiques et les procédures qui régissent les pratiques de vérification de gestion du BVG. L'étape suivante a consisté à déterminer quelles modifications il faudrait apporter aux politiques et aux pratiques pour être prêt pour l'examen avant janvier 2003. Le BVG a reconnu que, l'amélioration continue étant un aspect fondamental du processus de gestion de la qualité, les examinateurs ne pouvaient attendre que les pratiques de vérification soient à une « étape stable ». Par ailleurs, il a aussi compris que certaines améliorations devraient probablement être apportées plus rapidement. La Direction des méthodes professionnelles a demandé l'opinion des vérificateurs généraux adjoints et a présenté au Conseil de direction, en juin 2002, les principales possibilités d'amélioration. En juillet, ce dernier a approuvé une proposition d'élaboration et de mise en œuvre des modifications qui, en août, était suivie d'un plan de mise en œuvre exposant les projets d'élaboration de méthodes, les examens internes des pratiques, la consultation et la formation nécessaires.

Un plan de communication a été établi pour informer et mobiliser les employés à toutes les étapes de l'examen. Au moment où les modifications visant les politiques et les méthodes passaient à la vitesse supérieure, les communications ont ciblé les praticiens de la vérification qui seraient touchés de plus près par l'examen. Les praticiens ont donc été informés par courriels des changements imminents au Manuel de vérification de gestion. Ils ont reçu des avis de pratiques pour leur fournir des orientations à mesure qu'étaient approuvés les changements. Des séances de formation et des événements, tels que le Symposium annuel sur la vérification de gestion du BVG, ont été organisés.

En septembre 2002, la Direction des méthodes professionnelles a amorcé un examen interne éclair des pratiques pour en évaluer la conformité aux politiques, recenser les possibilités d'amélioration et fournir à la vérificatrice générale l'assurance que les pratiques de vérification de gestion étaient solides.

À la demande du Conseil de direction, le BVG a engagé des conseillers qu'il a chargés d'effectuer plusieurs examens distincts des politiques et des pratiques de vérification de gestion, alors que se déroulaient l'examen interne et les projets relatifs aux méthodes. Il voulait ainsi obtenir une opinion de l'extérieur afin de valider l'exactitude de son évaluation de ses propres politiques et de ses pratiques.

Dans le cadre de cette initiative, les Bureaux des vérificateurs généraux de la Colombie-Britannique et du Québec ont terminé chacun un examen des vérifications de gestion du BVG. De plus, le BVG a engagé un conseiller de l'extérieur pour qu'il procède à une analyse des écarts entre son cadre de gestion de la qualité et la norme de gestion de la qualité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Enfin, nous avons mandaté la London School of Economics' Entreprise LES Ltd. pour qu'elle évalue deux de nos produits à l'aide de ses critères s'appliquant aux rapports de vérification de gestion.

Les préparatifs de l'examen par les pairs ont pris fin en décembre 2002, avec le lancement de la version révisée du Manuel de vérification de gestion. Le Manuel révisé représente le point culminant d'une période d'activité soutenue grâce au leadership du Conseil de direction, au travail acharné de la Direction des méthodes professionnelles, et surtout, à l'appui indéfectible des praticiens et des employés des services à la vérification de tout le Bureau.

En décembre 2002, la Vérificatrice générale a rencontré à nouveau le Comité des comptes publics du Parlement pour informer les membres de son intention de faire exécuter un examen par les pairs et de faire rapport à ce sujet. Le Comité a exprimé son appui au processus d'examen par les pairs et, entre autres, à l'intention de la vérificatrice générale de rendre public le rapport sur les résultats de l'examen.

Établir les règles de base de l'examen

En février 2003, le BVG a sondé l'intérêt des membres de l'INTOSAI à participer à un examen par les pairs des pratiques de vérification de gestion du BVG. Il existe un certain nombre de raisons importantes pour lesquelles la Vérificatrice générale a décidé de faire appel à la communauté internationale des vérificateurs et d'adopter un modèle d'examen par les pairs pour l'examen externe des pratiques de vérification de gestion du BVG.

En premier lieu, le Bureau estimait qu'il était primordial que **l'équipe d'examen ne soit aucunement en conflit d'intérêts ou qu'elle semble ne pas l'être, ou qu'il n'y ait aucune entrave à son indépendance.** Cela excluait donc une entente rémunérée, telle qu'un marché avec une société d'experts-conseils ou un cabinet comptable du pays. On a également exclu l'option de former une équipe composée de représentants des Vérificateurs généraux des provinces, car plusieurs de leurs bureaux de vérification participent aux activités du BVG, y compris aux revues des pratiques.

En deuxième lieu, **il était essentiel que les participants à l'examen soient compétents pour pouvoir exécuter les travaux nécessaires.** De nombreux membres de la communauté internationale des vérificateurs ont des mandats semblables à celui du BVG et effectuent des vérifications de gestion depuis des décennies. Les ISC comprennent les rouages du contrôle législatif au niveau national et possèdent les connaissances, l'expérience et les compétences requises pour mener le travail à bien.

Enfin, **il était important que la stratégie adoptée pour l'examen soit, dans une large mesure, comprise et reconnue comme étant crédible.**

L'indépendance, la compétence et la crédibilité sont les conditions préalables auxquelles doivent satisfaire l'équipe et le processus d'examen.

Accent sur l'indépendance, l'objectivité et la fiabilité

En quelques semaines, plusieurs ISC ont exprimé leur intérêt et, à la fin de février 2003, le groupe s'est réuni pour discuter de la façon dont un examen par les pairs pourrait être effectué.

Il est vite devenu manifeste que d'autres ISC pouvaient également être intéressées à faire l'objet d'un examen par les pairs. Les premières discussions ont été axées sur les valeurs et les principes partagés par les ISC, qui pouvaient servir d'assise à une stratégie commune d'examen par les pairs.

Après bien des discussions, les pairs ont convenu qu'une stratégie reposant sur les principes, axée sur l'indépendance, l'objectivité et la fiabilité, devrait être acceptable pour toutes les ISC envisageant un examen par les pairs. Au-delà de ces principes communs, ils ont reconnu que les ISC devraient être évaluées en fonction des normes de pratique professionnelle en vigueur dans leur pays respectif et que les examens par les pairs devraient être effectués conformément au *Code de déontologie* et aux Normes de contrôle de l'INTOSAI.

Les ISC ont convenu que, dans le cadre d'examens par les pairs, ils doivent :

- *examiner la conception et le fonctionnement des pratiques de contrôle des ISC;*
 - *cibler les contrôles clés liés à l'indépendance, à l'objectivité et à la fiabilité;*
 - *s'appuyer sur les normes de pratique professionnelle en vigueur dans le pays de l'ISC concernée;*
 - *effectuer les examens de façon collégiale de façon à maximiser l'apprentissage pour toutes les parties intéressées.*
-

En outre, les pairs ont convenu que les ISC devraient pouvoir préciser d'autres critères pour leur propre examen par les pairs si elles le souhaitent.

Les discussions ont ensuite porté sur les aspects pratiques liés à l'exécution de l'examen par les pairs, y compris des détails tels que le niveau d'effort, le leadership, la méthode, les objectifs, l'étendue et les critères.

De l'avis unanime, il était essentiel que les examens par les pairs soient ciblés avec précision et qu'ils soient effectués avec professionnalisme de sorte que le niveau d'effort et les ressources financières nécessaires ne constituent pas un fardeau trop lourd tant pour les examinateurs que pour l'ISC examinée. Si le processus d'examen se révélait trop lourd, le goût d'en effectuer ou d'en faire l'objet pourrait rapidement s'éteindre. Selon les membres, une ISC devrait demander un examen par les pairs seulement si une autoévaluation approfondie montre que les pratiques de contrôle et l'organisation sont prêtes à subir un tel examen.

Les pairs ont convenu qu'un tel examen convenu que des travaux préalables pourraient être effectués pour gérer le niveau d'effort découlant de l'examen. D'abord, ils pourraient examiner le cadre de gestion établi à l'appui des pratiques de contrôle de l'ISC pour déterminer s'il existe des écarts manifestes entre les exigences documentées en matière de pratiques et les principes fondamentaux d'indépendance, d'objectivité et de fiabilité, et les normes professionnelles applicables dans le pays de l'ISC. Les examinateurs pairs pourraient assez rapidement mener une évaluation de la conception dans tous leurs bureaux nationaux respectifs pour recenser les questions auxquelles leur ISC devrait s'attaquer avant de faire l'objet d'un examen complet par ses pairs.

Deuxièmement, on pourrait évaluer la fonction d'examen interne des pratiques pour déterminer si les examinateurs pairs peuvent s'y fier pour fournir une assurance sur le respect par l'ISC des normes professionnelles en vigueur. Si l'examen révèle un niveau de confiance élevé, les examinateurs pairs pourraient alors s'attacher à voir si les processus et les contrôles essentiels étayant les caractéristiques fondamentales de bonnes pratiques de contrôle de gestion – indépendance, objectivité et fiabilité – fonctionnent bien.

Les pairs ont également convenu qu'un aspect important de l'examen par les pairs tenait aux possibilités d'apprentissage qu'il procure à toutes les parties concernées. Ils étaient tous d'avis que l'examen par les pairs devrait être effectué dans la collégialité, avec des échanges francs et transparents entre l'examineur en chef et l'ISC examinée tout au long du processus. Il ne devrait pas y avoir d'imprévus.

Ainsi, les pairs se sont entendus sur un processus d'examen par les pairs ouvert et transparent, composé de trois éléments clés :

- **l'évaluation de la conception** — afin de déterminer si le cadre de gestion qui soutient les méthodes de contrôle de gestion de l'ISC est conforme aux normes professionnelles en vigueur et si des mesures appropriées sont en place pour s'assurer que les constatations sont indépendantes, objectives et fiables;
- **évaluation de la fiabilité** — afin de déterminer si l'ISC, dans le cadre de sa propre revue ou d'inspection des pratiques, fournit l'assurance que ses pratiques fonctionnent conformément à ses politiques et aux normes professionnelles en vigueur;
- **évaluation de la mise en œuvre** — afin de déterminer si les pratiques de contrôle de gestion fonctionnent avec efficacité, de façon à fournir aux utilisateurs une information indépendante, objective et fiable.

Réunir l'équipe et effectuer l'examen par les pairs

En avril 2003, les pairs se sont réunis à nouveau afin de planifier les travaux nécessaires à l'examen par les pairs de l'ISC canadienne, y compris les détails de la stratégie, du processus et les dispositions administratives. En mai 2003, le BVG et l'équipe d'examen ont signé un protocole d'entente pour lancer officiellement le processus. Chaque ISC participante a accepté d'affecter à l'équipe de vérification deux contrôleurs de gestion de rang supérieur. Le BVG, en tant qu'ISC examinée, a consenti à défrayer l'équipe d'examen de ses frais de déplacement et d'hébergement conformément à ses propres politiques et règlements.

La première étape de l'examen – l'évaluation de la conception – a débuté en juin 2003. L'équipe de pairs a examiné le cadre de gestion de la qualité du BVG (CGQ). Elle a étudié les directives données aux praticiens de la vérification de gestion pour déterminer si elles étaient conformes aux normes professionnelles applicables et aux pouvoirs conférés par la *Loi sur le vérificateur général*. Elle a aussi étudié les mécanismes en place pour assurer la diligence voulue à l'égard de l'économie et de l'efficacité dans les travaux du BVG.

L'évaluation de la fiabilité a également eu lieu en juin. Elle a surtout ciblé la fonction de revue des pratiques du BVG afin d'établir si l'on pouvait s'y fier pour fournir l'assurance de la conformité au CGQ.

L'évaluation de la mise en œuvre a commencé au début de juillet, lorsque l'équipe de vérification a choisi le premier échantillon de dossiers de vérification de gestion à examiner. Les examinateurs ont voulu déterminer notamment si le CGQ des méthodes de vérification de gestion fonctionnait efficacement, de façon à répondre à ses objectifs,

à savoir fournir une information indépendante, impartiale et fiable et à assurer que le travail est effectué avec le souci de l'économie et de l'efficience.

Au cours de l'évaluation de la mise en œuvre, l'équipe d'examen par les pairs s'est réunie trois autres fois en cinq mois pour comparer ses notes et discuter des constatations et recommandations préliminaires. Les membres ont également communiqué régulièrement par courriel et téléphone.

En novembre 2003, l'équipe d'examineurs par les pairs a passé deux semaines à l'administration centrale à Ottawa pour mener des entrevues et diriger des groupes de discussion avec des praticiens de la vérification de gestion, des responsables de secteurs fonctionnels, des spécialistes du domaine et des cadres. Les discussions visaient à vérifier si les pairs comprenaient bien les principaux éléments du CGQ et si la direction et le personnel connaissaient leurs rôles et responsabilités relativement au fonctionnement du cadre.

À la fin de novembre 2003, l'équipe d'examen par les pairs a présenté ses premières constatations au Conseil de direction et terminé son rapport en février 2004. L'équipe a conclu que les pratiques de vérification de gestion du BVG étaient bien conçues et qu'elles fonctionnaient efficacement, de façon à lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Donner suite au Rapport de l'examen par les pairs

En mars 2004, le *Rapport de l'examen par les pairs* et le *Plan d'action* préparé par le BVG pour donner suite aux suggestions d'amélioration ont été déposés lors d'une réunion du Comité des comptes publics. On peut les consulter sur le site Web du BVG (www.oag-bvg.gc.ca).

Lorsqu'il a élaboré son plan d'action, le BVG a identifié les cadres chefs de file auxquels il a confié la responsabilité de la mise en œuvre de chaque mesure. Le Groupe de travail de la direction – Planification stratégique du BVG a assumé la responsabilité de la surveillance de la mise en œuvre du *Plan d'action*, et demandé des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de chacune des mesures. Au fur et à mesure de la mise en place, les progrès seront communiqués au Conseil de direction du BVG et rendus publics dans le rapport annuel sur le rendement du BVG.

Leçons apprises

L'examen par les pairs des pratiques de vérification de gestion du BVG a montré qu'une équipe internationale peut effectuer une revue externe conforme à des normes appropriées, qui constitue une valeur ajoutée pour l'organisation examinée et qui procure une expérience d'apprentissage tant aux membres de l'équipe qu'à l'ISC examinée.

Toutefois, la décision de faire l'objet d'un examen par les pairs ne doit pas être prise à la légère. La revue et les préparatifs y menant exigent un examen minutieux et une gestion attentive tant par l'ISC examinée que par l'examineur en chef. L'ISC qui envisage un examen par les pairs doit prendre note que le processus exige un investissement considérable en ressources financières et humaines, et pour les pairs de l'équipe internationale concernée et pour elle-même. Le BVG estime que l'examen par

les pairs de ses pratiques de vérification de gestion a coûté environ 800 000 \$ CAN sur une période de deux ans.

Par ailleurs, le BVG croit que les efforts investis dans l'examen par les pairs en valaient la peine. Il est enchanté des nouvelles relations que le processus a suscitées et du résultat final. Dans son rapport à la Chambre des communes, le Comité des comptes publics a écrit ce qui suit :

Voir la validité des pratiques de vérification de gestion du Bureau reconnues par un ensemble de pairs extérieurs et indépendants ne fait que confirmer l'intégrité du processus de reddition de comptes du Bureau du vérificateur général du Canada et renforcer la crédibilité de ses efforts visant à produire de l'information objective, corroborée et fiable des programmes et des activités du gouvernement.

Le Comité tient à souligner l'excellence du travail qu'accomplissent en permanence la vérificatrice générale et son Bureau afin d'aider l'ensemble des parlementaires à demander des comptes au gouvernement. Les Canadiens peuvent être fiers de voir ainsi reconnu le niveau élevé de professionnalisme et de dévouement dont le Bureau du vérificateur général fait preuve dans son mandat.

Voilà exactement le résultat que le BVG recherchait.

Pour plus de renseignements, communiquez avec l'auteur à fergusja@oag-bvg.gc.ca

Se tourner vers l'avenir : la formation en ligne au service des ISC

Patrick Callaghan, gestionnaire en information et en formation en ligne, Initiative de développement de l'INTOSAI

La formation en ligne allie, comme son nom l'indique, formation et technologie. Bien que les ISC l'utilisent peu encore, elle offre la possibilité d'accroître la disponibilité et l'efficacité des produits de formation de qualité. Cet article donne un aperçu des effets que pourrait avoir la formation en ligne sur l'environnement d'apprentissage futur au sein des ISC et des mesures que l'IDI a prises à ce jour pour élaborer une stratégie visant la formation en ligne.

L'IDI a pour mission de mettre à l'essai les programmes de formation à distance

L'apprentissage est primordial pour la santé des ISC. Et l'INTOSAI a consacré ce fait en établissant l'Initiative de développement (IDI) en 1986. Depuis l'IDI collabore avec les ISC, à l'échelle locale et régionale, afin de favoriser la prestation de formations de qualité et de renforcer les capacités dans les grands secteurs du contrôle et de la gestion. Le cinquième objectif de son *Plan stratégique de 2001-2006* confère à l'IDI la mission d'étudier les potentialités des programmes de formation à distance, notamment de la formation en ligne, afin d'améliorer la formation et de renforcer les capacités au sein des ISC.

Dans cet article, le terme « formation en ligne » désigne à la fois la formation en ligne et la formation hybride. Il serait utile de préciser la signification de ces deux expressions.

La formation en ligne peut être définie comme l'apprentissage fait grâce aux technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet. Beaucoup d'entreprises proposent sur le marché des solutions de formation en ligne, comme des logiciels qui permettent aux organisations d'intégrer en douceur leurs systèmes de ressources et de perfectionnement individuel. D'autres mettent au point et donnent des cours personnalisés. La formation en ligne peut aussi être donnée sur les sites intranet des entreprises (systèmes internes fondés sur Internet), des ordinateurs autonomes ou grâce à des CD-ROM.

La formation hybride est un concept plutôt nouveau qui alterne formation en ligne et formation en classe, en fonction des circonstances d'une action de formation donnée. Ainsi, un cours peut commencer par une vidéoconférence, qui serait suivie d'exercices en groupe effectués sur Internet et de forums de discussion ou de discussions en ligne. Il pourrait par la suite y avoir une deuxième vidéoconférence, qui serait suivie d'une période d'étude individualisée à la maison et de travaux effectués avec l'aide d'un formateur en ligne. Le cours pourrait se terminer par une courte rencontre en salle de classe. Beaucoup considèrent que la formation hybride est la solution de l'avenir, car c'est la méthode d'apprentissage la plus souple.

La formation en ligne : la suite logique pour les ISC

Dans certains secteurs, la formation en ligne est réputée pour être dispendieuse et certains se demandent même si elle en vaut la peine. Il est certes vrai que la formation en ligne est née sous de mauvais augures et que les exemples de mise en oeuvre infructueuse abondent. Attisées surtout par le marché corporatif nord-américain dans les années 1980 et 1990, les entreprises spécialisées dans la formation en ligne anticipaient des bénéfices importants. Certaines entreprises ont fermé leurs services internes de formation et acheté des solutions de formation en ligne qui étaient sur le marché. Cependant, dans beaucoup de cas, l'inscription aux cours et l'assimilation des connaissances étaient faibles. Les raisons étaient évidentes : ces produits de formation en ligne étaient conçus pour le marché corporatif, qui englobe souvent diverses professions et méthodes commerciales. Les cours génériques sur la gestion du rendement, les ressources humaines et la gestion du changement se sont avérés pour ainsi dire inutiles, car ils n'étaient pas adaptés à la situation individuelle des organisations.

La formation en ligne, cependant, a son lot de belles réussites. Et elle peut être avantageuse, à certains égards, pour les ISC. Les cours qui portent sur des lois précises ou des aspects plus circonscrits du perfectionnement professionnel ou personnel peuvent être des compléments importants aux autres formations d'une organisation. Au cours des dernières années, la formation en ligne est entrée de plus en plus dans les esprits, car elle peut obtenir, grosso modo, les mêmes taux de réussite que les formations conventionnelles tout en permettant des économies d'échelle importantes, sur le plan financier aussi. Par exemple, une ISC qui emploie 1 000 contrôleurs répartis dans divers bureaux régionaux qui ont tous besoin de suivre une formation en contrôle de gestion bénéficierait de la mise au point d'un cours de formation en ligne. Et pour peu que le cours soit bien conçu et donné et que le personnel ait accès à des technologies adaptées, la formation en ligne est une méthode utile de mettre en oeuvre des programmes de formation sur une grande échelle. Dans le cadre de l'IDI, il est incontestable que la formation en ligne permet des économies d'échelle, surtout dans les divers groupes de travail régionaux de langue anglaise, où les ISC de diverses régions pourraient être invitées à participer aux mêmes cours.

La formation en ligne au sein des organisations internationales

Au moment où l'IDI s'est mise à examiner les potentialités de la formation en ligne, elle s'est aussi penchée sur ce qui pouvait lui faire obstacle au sein des pays membres de l'INTOSAI, notamment le manque d'information. L'IDI a constaté que plusieurs organisations internationales avaient déjà mis au point des formations en ligne réfléchies, qui pourraient être avantageuses pour l'INTOSAI à l'avenir.

Pour apprendre comment réduire les obstacles à la formation en ligne, l'IDI a rencontré plusieurs organisations internationales en octobre 2003. Ces institutions ont répondu de manière très positive et des partenariats pourraient voir le jour dans un proche avenir. Les centres GDLN (Réseau mondial de formation pour le développement) de la Banque mondiale sont un bel exemple d'une solution de collaboration. Des centres GDLN ont été mis sur pied dans plus de 60 pays en développement surtout, et ce

inégalement dans les régions, et leur nombre devrait croître au cours des années à venir. Ces centres mettent à la disposition des apprenants des équipements de visioconférence et Internet, qui fonctionnent grâce à des réseaux de télécommunication rapides. C'est grâce à ces équipements que les formations par visioconférence ou en ligne sont possibles dans ces pays.

Atelier pilote de formation en ligne en 2004-2005

L'IDI s'acquitte actuellement de son mandat en mettant à l'essai les potentialités de la formation en ligne dans le cadre d'activités planifiées avec un groupe de travail régional. Elle va financer la conception et la mise en œuvre d'un cours sur le contrôle de gestion dans la région pilote en 2004 et en 2005. Le projet sera mis en œuvre de concert avec une organisation vouée au développement implantée dans la région qui possède déjà le produit de formation en ligne qui sera utilisé.

Le cours sera donné entièrement sur Internet, par clavardage, courrier électronique et forums de discussion. L'organisation de développement se chargera de la conception et de la mise en œuvre du cours (avec l'aide des experts en la matière de la région), mais le personnel qui donnera la formation proviendra de la région elle-même. Des effectifs régionaux importants seront nécessaires – la région doit fournir un expert en la matière pour conseiller les concepteurs du cours, un coordinateur qui maîtrise le sujet pour superviser la mise en œuvre et au moins quatre tuteurs pour s'occuper des apprenants au jour le jour. Le cours est destiné à 60 apprenants, de plus de 10 pays, qui devront y consacrer environ 10 heures par semaine, pendant 8 à 10 semaines.

À la fin du projet pilote, l'IDI et la région concernée vont évaluer le succès de la formation en ligne. Il y aura certes un grand nombre de leçons à tirer de ce nouveau et exigeant projet, mais les partenaires espèrent que ce cours sera le premier d'une longue série de formations en ligne. Si cette formation attire entre 50 et 60 participants, cela prouvera hors de tout doute qu'il est possible de réaliser des économies d'échelle grâce à la formation en ligne. De plus, pour autant qu'il y ait un nombre suffisant de tuteurs compétents pour gérer l'environnement d'apprentissage, il n'y a aucune limite au nombre d'apprenants qui pourront suivre le cours, en tout temps, dans l'avenir.

L'IDI va définir des lignes directrices visant la formation en ligne pour les ISC

L'IDI s'est engagée à élaborer des lignes directrices visant la formation en ligne pour les ISC. Il y a déjà des lignes directrices de portée générale destinées aux spécialistes de la formation des ISC (voir <http://idi.no/english/guidelines/guidelines01.asp>). Ces lignes directrices favorisent la méthode de formation systématique de l'IDI et donnent des informations pointues sur les cinq étapes de cette méthode (à savoir l'analyse, la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation). Cette méthode en cinq étapes restera la même au sein d'un environnement d'apprentissage en ligne, mais les caractéristiques associées à chacune de ces étapes seront différentes. Et il faut définir de nouvelles lignes directrices pour tenir compte de ces différences. De plus, l'élaboration de lignes directrices sur la formation en ligne devra être continue : il faudra les adapter constamment à l'évolution du marché de la formation en ligne.

Autres avantages possibles des programmes de formation en ligne pour les ISC

Explorer les potentialités de la formation en ligne ne se limite pas à mettre en pratique des théories, il faut aussi élaborer des théories et des modèles. Le terme « exploration » est puissant. Il évoque des périples dans l'inconnu et la recherche scientifique. Pour l'IDI, explorer c'est aussi trouver des solutions à des problèmes et découvrir de nouvelles méthodes de travail, même si les méthodes en vigueur semblent bien fonctionner.

Au cours des deux prochaines années, et au-delà, l'IDI va peut-être aussi étudier plusieurs autres facettes de la formation en ligne. L'IDI ne peut certes pas s'engager à mettre en œuvre ces projets pour l'heure, mais ils occupent le premier rang dans la stratégie de notre organisation à cet égard.

Des formations en ligne qualifiantes

La démotivation des apprenants explique un grand nombre d'abandons des cours de formation en ligne. Les apprenants sont généralement plus motivés s'ils savent que le cours qu'ils suivent est qualifiant. L'IDI souhaite depuis un certain temps organiser des formations à long terme qui sont qualifiantes. Pour ce faire, il lui faudrait cependant recueillir l'appui de tous les membres de l'INTOSAI en vue d'élaborer des modules en contrôle de gestion ou en contrôle comptable, par exemple, qui permettraient d'obtenir des crédits dans le cadre de programmes de maîtrise reconnus dans les principales universités. Ces modules devraient être extrêmement étoffés pour répondre aux exigences des universités et il faudrait beaucoup de temps pour les concevoir. Il s'agit d'un projet d'avenir, voire d'un lointain avenir.

Élaborer des formations en ligne au sein des régions et des ISC

Avec la création du Programme régional de formation à long terme en 1996 – qui a été donné au moins une fois dans tous les groupes régionaux – l'IDI s'est engagée à poser les bases d'un programme de formation afin que les groupes régionaux n'aient plus à se tourner vers l'extérieur pour trouver les compétences et l'expérience nécessaires en vue d'élaborer des ateliers régionaux. C'est déjà chose faite pour un grand nombre de régions. L'IDI connaît les risques qui menacent la pérennité et l'autonomie des régions pour ce qui est de l'élaboration de stratégies de formation en ligne. En plus de disposer d'un bassin de spécialistes de la formation, chacune des régions pourrait aussi avoir des concepteurs de formation en ligne. Les outils simples d'auto-perfectionnement sont de plus en plus courants et accessibles (moins chers aussi et disponibles dans plusieurs langues). En mettant des outils et des formations adaptés à la disposition de personnes compétentes au sein des groupes régionaux, l'IDI pourrait contribuer au renforcement des capacités régionales en vue d'élaborer des formations en lignes à l'échelle nationale et régionale.

La normalisation des formations en ligne

Les acteurs de la formation en ligne définissent lentement des normes qui, à l'avenir, vont garantir que des produits de formation en ligne normalisés pourront être réutilisés. La norme SCORM (Sharable Content Object Reference Model [modèle de

référence d'élément de contenu partagé] est privilégiée à cet égard. Il s'agit d'un ensemble de spécifications qui permettent la réutilisation des contenus de formation et l'interopérabilité des cours qui ont été conçus à partir du système LMS (système de gestion de la formation) et leur accessibilité. Le système LMS est une plate-forme qui intègre des logiciels qui administrent les processus d'apprentissage, notamment qui suivent les interactions des apprenants, gèrent les résultats des tests et signalent les apprenants qui ne progressent pas au bon rythme. En résumé, les systèmes qui sont compatibles à la norme SCORM devraient pouvoir réutiliser les cours et les modules de formation en ligne. Au sein de l'INTOSAI, un des scénarios de formation en ligne proposés permettrait aux ISC d'échanger des modules de formation. Il s'agit d'un objectif important pour l'IDI. Alors que l'IDI a mis à disposition des cours de formation de qualité qui sont certifiés grâce à son Annuaire international pour les cours de formation (voir <http://www.idi.no/english/directory/index.asp>), les ISC pourraient valoriser leurs formations en ligne pour l'INTOSAI en élaborant des gammes de produits de formation en ligne compatibles avec la norme SCORM. Dans l'avenir, l'IDI va envisager de rédiger des directives destinées aux ISC pour encadrer l'élaboration de produits de formation normalisés.

Cet article n'a recensé que quelques-unes des nombreuses questions visant la formation en ligne qui sont pertinentes pour les ISC d'aujourd'hui. Étant donné que le secteur, le marché et la profession de la formation en ligne sont en évolution constante, l'IDI, dans le cadre de son plan d'action, va continuer à appliquer des politiques qui sont conformes aux souhaits des ISC des pays en développement. Pour l'heure, on ne sait pas le rôle que jouera la formation en ligne au sein de la nouvelle stratégie de l'IDI, mais l'IDI sera certainement prête à relever les enjeux liés à la formation en ligne dans l'avenir.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec l'auteur à patrick.callaghan@idi.no.

Définir des normes de contrôle ou d'audit internationales : Collaboration entre l'INTOSAI et l'International Federation of Accountants

Kelly Ånerud, directrice générale adjointe, Bureau du vérificateur général de la Norvège

Le protocole d'entente signé récemment par la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI et l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) [conseil international des normes d'audit et d'assurance] de l'International Federation of Accountants (IFAC) [fédération internationale des comptables] est un pas important en faveur de la définition de lignes directrices de l'INTOSAI visant les contrôles des états financiers. Bon nombre d'ISC participent à cet effort mondial, qui réunit des contrôleurs des secteurs public et privé à l'échelle internationale.

L'IFAC et l'IAASB

L'IFAC représente la profession comptable au niveau mondial. Créée en 1977, elle a son siège social à New York. L'IFAC s'emploie à protéger l'intérêt public en encourageant la profession à adopter des pratiques de qualité supérieure à l'échelle mondiale. Elle compte 158 organisations, qui proviennent de 118 pays, et représente plus de 2,5 millions de professionnels qui sont à l'emploi de cabinets d'audit ou de comptabilité privés, des secteurs public et privé ou qui travaillent dans les entreprises, l'industrie et les milieux universitaires.

L'IAASB est l'organe d'élaboration de normes de l'IFAC. Comme le souligne le rapport annuel de l'IAASB de 2003, il a pour mission de servir l'intérêt public en définissant – de manière indépendante et de son propre chef – des normes de qualité supérieure visant l'audit, l'assurance, les contrôles de qualité et les questions connexes.

La plupart des 18 membres de l'IAASB sont des auditeurs et des comptables en exercice qui représentent des organismes membres de l'IFAC de par le monde. Trois sont des « membres du public », qui représentent, entre autres, les milieux universitaires, le secteur public, les entreprises et les industries. À l'heure actuelle, deux d'entre eux représentent le secteur public.

Les Normes internationales d'audit (ISA) sont des normes d'audit bien établies qui ont été élaborées par l'IAASB. Elles sont continuellement révisées et mises à jour et de nouvelles normes ISA sont définies au besoin.

Le Consultative Advisory Group (CAG) [Comité consultatif] de l'IAASB se compose de représentants de divers groupes d'utilisateurs. Il formule des commentaires et des appréciations sur le programme de travail de l'IAASB, ses priorités et les grandes questions techniques. Ce groupe compte un représentant de l'INTOSAI.

Élaboration de normes de contrôle internationales

Divers facteurs ont influé sur l'élaboration des normes de contrôle internationales au cours des dernières années. Un grand nombre de ces facteurs sont expliqués dans les prochains paragraphes.

Les scandales financiers et la nécessité de restaurer la confiance en la profession comptable et de l'audit

Les nombreux scandales financiers qui ont éclaté au cours des dernières années ont eu une grande influence sur l'élaboration des normes d'audit internationales. La crédibilité des comptables et des auditeurs a été minée et des efforts soutenus, à l'échelle mondiale, sont déployés pour restaurer la confiance en la profession. Les groupes chargés de l'élaboration des normes ont donné la priorité absolue aux normes d'audit visant les contrôles de qualité, l'évaluation et la gestion des risques, la fraude et la gouvernance.

Le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) : un nouveau venu qui a du poids

Au lendemain des derniers scandales financiers, bon nombre de pays ont mis en œuvre de nouvelles lois, la plus connue étant la Loi Sarbanes-Oxley qui a été adoptée en 2002 aux États-Unis. Elle prévoit, entre autres, la création d'un conseil de supervision de la profession comptable, le Public Company Accounting Oversight Board ou PCAOB. Le PCAOB est un organisme sans but lucratif du secteur privé. Il a pour mission de surveiller les auditeurs des sociétés ouvertes afin de protéger les intérêts des investisseurs et servir l'intérêt du public en favorisant la préparation de rapports d'audit utiles, fidèles et indépendants. Le PCAOB a la responsabilité, aux termes de la loi, de définir des normes d'audit qui serviront au contrôle des sociétés cotées en bourse aux États-Unis. La création de cet organisme a mis fin à l'autorégulation dont jouissait la profession comptable et d'audit par le passé.

Mondialisation, convergence et nécessité d'harmoniser les normes

La mondialisation et la convergence internationale ont aussi influé sur la mise à jour des normes d'audit en vigueur et l'élaboration de nouvelles normes par l'IAASB. L'Union européenne et la Banque mondiale s'emploient à généraliser l'utilisation de normes d'audit de qualité supérieure harmonisées. L'Union européenne exige que les sociétés cotées en Europe adoptent les nouvelles normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) qui ont été élaborées par l'International Accounting Standards Board. Elle a aussi indiqué qu'elle exigera l'application des normes ISA pour tous les audits effectués sur son territoire. L'Auditing Practices Board du Royaume-Uni prévoit adopter les ISA dès 2005. Des efforts sont déployés de par le monde en vue d'harmoniser les ISA avec les normes d'audit nationales. On remarque en outre une plus grande harmonisation entre les normes d'audit des secteurs public et privé.

Des liens entre le public et le privé

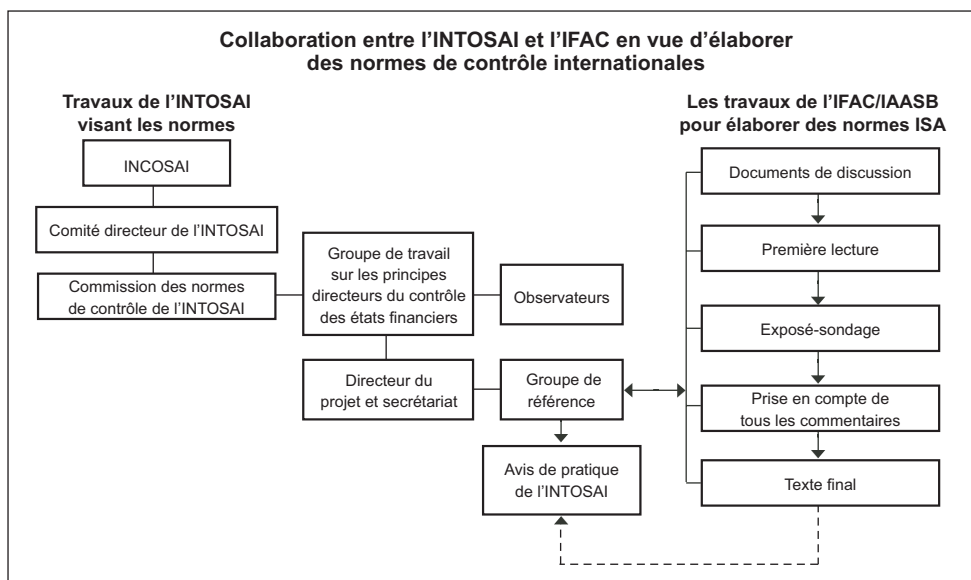
Le secteur public participe déjà, de diverses façons, à l'élaboration de normes d'audit internationales. Ainsi, l'INTOSAI est représentée au sein de l'IAASB et du CAG. Plusieurs ISC possèdent d'ores et déjà des normes de contrôle bien établies pour le secteur public. C'est souvent le cas dans des pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni, où certaines missions de contrôle sont confiées à des firmes privées puis sont révisées par l'ISC. Les ISC dans ces pays sont en contact avec les groupes chargés de l'élaboration des normes à l'échelle nationale, qui les consultent souvent au cours de leurs travaux, notamment dans le cadre de tables rondes.

Élaboration des normes et des lignes directrices de contrôle de l'INTOSAI

La Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI (CNC) est chargée, comme son nom l'indique, d'élaborer les normes de contrôle de l'INTOSAI. Au sein de cette commission, l'élaboration de lignes directrices supplémentaires visant les contrôles des états financiers a été confiée au Groupe de travail sur les principes directeurs du contrôle des états financiers, qui est dirigé par l'ISC suédoise. Ce groupe se compose aussi des ISC de l'Autriche, du Canada, du Cameroun, de la Namibie, de la Norvège, de la Tunisie, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Les lignes directrices visant les contrôles des états financiers qui seront élaborées seront au quatrième niveau dans la hiérarchie de l'INTOSAI, derrière la Déclaration de Lima, le Code de déontologie et les normes de contrôle de l'INTOSAI.

Diverses solutions ont été envisagées pour l'élaboration de lignes directrices de 4^e niveau. Et la Commission des normes de contrôle a conclu que la méthode la plus efficace et solide pour élaborer ces lignes directrices pour le secteur public serait de s'inspirer des ISA. Le protocole d'entente qui a été conclu entre l'INTOSAI et l'IFAC encadre leur collaboration à cet égard. Le tableau qui suit illustre le mécanisme de collaboration qui guide les deux organisations.



Pour assurer la coordination des travaux au nom de l'INTOSAI, un secrétariat de projet a été mis sur pied au sein de l'ISC suédoise. L'une des premières tâches de ce secrétariat est la sélection d'experts en provenance de l'INTOSAI pour participer aux groupes de travail de l'IAASB qui participent à l'élaboration des ISA. Les experts vont contribuer à la qualité générale des normes et formuler des commentaires et des points de vue sur des questions données qui sont pertinentes pour le public secteur.

Au cours de l'automne 2003, les membres de l'INTOSAI ont été invités à nommer des experts en vue de participer à l'élaboration de normes et de lignes directrices. En tout, 84 experts ont été nommés par 43 pays. Un expert de l'INTOSAI doit participer aux travaux de chaque groupe de travail de l'IAASB. Il bénéficie du concours de deux ou trois experts internes de l'INTOSAI. Dans la mesure du possible, les experts devraient représenter différentes régions géographiques et différents modes organisationnels (à la fois des bureaux de vérification et des cours des comptes).

Forts de leurs savoirs et de leur expérience, les experts vont représenter le large éventail d'intérêts de l'INTOSAI plutôt que leur propre ISC. En plus de participer aux travaux des groupes de travail de l'IAASB, les experts vont étudier, et au besoin proposer, des lignes directrices supplémentaires pour des avis de pratique. Ces avis vont approfondir des points de vue qui concernent spécifiquement le secteur public, en plus de ce qui est prévu par les ISA, et indiquer la façon dont la norme devrait être appliquée dans le secteur public. Une ligne directrice visant le contrôle des états financiers de l'INTOSAI comprendra une ISA et un avis de pratique.

Certains sujets sont très pertinents pour les contrôleurs du secteur public, moins pour ceux du secteur privé, comme les contrôles de conformité. Étant donné qu'il n'y aura aucune ISA pertinente pour ces secteurs, l'INTOSAI devra élaborer ses propres lignes directrices. Lors du Congrès de l'INTOSAI à Budapest, la création officielle d'un groupe de travail distinct, sous la présidence de l'ISC norvégienne, chargé de s'occuper de ces questions sera proposée.

Activités menées récemment par l'INTOSAI

Comme nous l'avons écrit dans la livraison d'avril 2004 de la *Revue*, des experts de l'INTOSAI élus, ainsi que des représentants de l'IFAC, ont assisté à une réunion à Stockholm en janvier 2004, organisée par le secrétariat du projet suédois. Le groupe a discuté de la collaboration entre l'INTOSAI et l'IFAC, de cadre général pour les travaux à accomplir, du processus d'élaboration des ISA et des avis de pratique et du rôle des experts de l'INTOSAI. Cette réunion a été une occasion en or pour les diverses parties de se rencontrer et de discuter des progrès faits à ce jour et des plans futurs.

En mars 2004, l'ISC du Cameroun a organisé une réunion du Groupe de travail sur les principes directeurs du contrôle des états financiers. Des représentants de l'IFAC et un expert de l'INTOSAI qui participe au Groupe de travail de l'IAASB ont assisté à cette réunion. La réunion visait à présenter un rapport d'étape sur les travaux effectués à ce jour; à convenir de plans, de priorités et de profits à court et à long terme; de discuter de coopération et de communication avec l'IFAC, la Banque mondiale et les membres de l'INTOSAI et des autres défis associés à ce travail. Le Groupe a aussi recueilli des commentaires sur la participation de l'INTOSAI au Groupe de travail de l'IAASB concernant la norme ISA 230 – Documentation. Lors de la réunion de juin 2004 à

Oslo, le Vérificateur général de la Norvège a été l'hôte d'une réunion des représentants de l'INTOSAI qui ont discuté du mandat qui présidera à l'établissement des principes directeurs du contrôle des états financiers pour les contrôles de conformité.

Les participants à la réunion au Cameroun ont aussi discuté de certaines des grandes différences entre le secteur public et le secteur privé et des défis qui sont liés à la définition de lignes directrices sur les contrôles financiers, en fonction des normes ISA. Par exemple, il est nécessaire d'établir un langage commun pour parler des normes, qui conviendra à la fois aux contrôleurs ou auditeurs des secteurs public et privé. Le mandat élargi confié aux contrôleurs du secteur public, qui prévoit des contrôles de conformité et des contrôles des états financiers, en est un autre exemple. Lors de cette réunion, les participants ont convenu d'une voie à suivre, dans l'intervalle, pour ces questions.



Les représentants de la Norvège, de la Suède et du Royaume-Uni de l'INTOSAI lors de la réunion de juin 2004 à Oslo.

Conclusion

La collaboration entre la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI et l'IAASB de l'IFAC en vue d'élaborer des normes d'audit et de contrôle internationales et des lignes directrices présente de nombreux avantages. C'est une excellente occasion pour l'INTOSAI de s'associer à un processus d'élaboration de normes hautement perfectionné et professionnel à l'échelle internationale. Recenser des questions qui se rapportent à divers systèmes et points de vue et en discuter peut contribuer à améliorer la qualité des normes et des lignes directrices. Cela sera primordial pour établir des normes et des lignes directrices visant des pratiques exemplaires, qui vont bénéficier aux secteurs public et privé.

Les connaissances acquises en participant aux groupes de travail de l'IAASB aideront l'INTOSAI à élaborer des avis de pratique destinés spécifiquement aux contrôles du secteur public. Cette façon de procéder va permettre à l'INTOSAI d'élaborer le quatrième niveau de lignes directrices plus rapidement et efficacement que si elle l'avait fait elle-même. C'est un avantage pour l'ensemble des membres de l'INTOSAI –

surtout les pays qui ne possèdent pas à l'heure actuelle de normes ou de lignes directrices à cet égard.

L'INTOSAI doit tout de même relever certains défis. Elle manque toujours d'experts qualifiés pour participer aux groupes de travail de l'IAASB. Et il faut un financement continu pour assurer la diversité des participants de l'INTOSAI. La traduction des lignes directrices dans les cinq langues de travail officielles de l'INTOSAI sera un enjeu de taille sur le plan financier et linguistique au cours des années à venir.

L'entente de collaboration présente aussi des avantages pour l'IFAC. Le président de l'IAASB, John Kellas, a résumé la collaboration dans les termes suivants :

L'IAASB est heureuse de la relation professionnelle dynamique qu'elle a nouée avec l'INTOSAI. Nous sommes d'avis que l'adoption éventuelle d'une série de normes d'audit de base par l'INTOSAI et le secteur privé est un jalon posé sur la voie de la compréhension et de l'acceptation mutuelle des rapports d'audit par les deux secteurs, à l'échelle mondiale. L'IAASB se félicite grandement de la participation des membres de l'INTOSAI à ses groupes de travail et nous espérons que cette interaction va s'avérer avantageuse pour toutes les parties concernées lorsque de nouvelles normes seront établies et publiées.

Pour faire le point sur les travaux sur des normes ISA et des directives données, veuillez lire « Dans le cadre de l'INTOSAI » à la page 39.

VIII^e Assemblée générale de l'ARABOSAI en Jordanie

Helen H. Hsing, Government Accountability Office des États-Unis



Les cadres de l'ARABOSAI à une séance de l'Assemblée générale à Amman

Du 7 au 10 juin 2004, les délégués des ISC du Moyen-Orient se sont réunis à Amman, en Jordanie, pour assister à la 8^e Assemblée générale de l'Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ARABOSAI), dont l'hôte était le Bureau de vérification de la Jordanie. Participaient à l'Assemblée les ISC de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie, d'Oman, du Qatar, du Soudan, de la Syrie, de la Tunisie, et du Yémen. De nombreux invités et observateurs étaient présents : M. Tawfeeq Bin Ibrahim Tawfeeq, ancien Président du Bureau de contrôle général du Royaume d'Arabie saoudite; M. David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis; le personnel du Secrétariat général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe; les membres du Secrétariat général de l'INTOSAI et de l'Initiative de développement de l'INTOSAI et les représentants de *La Revue*.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a eu lieu à l'hôtel Royal à Amman. M. Salem Al Khazaleh, Président du Bureau de vérification de la Jordanie et nouveau Président de l'ARABOSAI, a accueilli chaleureusement tous les participants. La réunion était parrainée par Sa Majesté le Roi Abdullah II Ibin al-Husseini, qui était représenté par le Prince Faysal Ibin al-Husseini. Étaient aussi présents le Premier ministre, les ministres

et d'autres représentants officiels du gouvernement de la Jordanie ainsi que les ambassadeurs des États arabes en Jordanie.

M. Al Khazaleh a ouvert la séance plénière en abordant les nombreux défis que pose la vérification des fonds publics dans le contexte de son évolution à l'échelle internationale. Il a enjoint les ISC des pays arabes à parfaire le « système d'action conjointe » arabe, en particulier en ce qui concerne la diffusion des connaissances techniques et la mise en commun des expériences.

M. Ahmed El Midaoui, Premier Président du Conseil suprême de comptabilité du Royaume du Maroc et Président sortant du Comité directeur de l'ARABOSAI a rappelé aux participants les objectifs de l'ARABOSAI et salué le travail accompli par l'organisation en vue de les atteindre, ce qui lui a valu une place prestigieuse au sein de l'INTOSAI et des ISC régionales. M^{me} Faiza Kefi, Première Présidente de la Cour des comptes de la République de Tunisie et Secrétaire générale de l'ARABOSAI, s'est aussi dite très heureuse des réalisations de l'ARABOSAI, mentionnant en particulier le sérieux et la persévérance dont l'organisation a fait preuve lors de la mise en oeuvre des programmes de formation et d'autres activités.

Exposés des thèmes techniques

La 8^e Assemblée générale de l'ARABOSAI s'articulait autour de deux thèmes techniques. Les discours de la séance plénière présentaient chacun un thème et étaient suivis de débats des délégués sur les questions professionnelles et techniques traitées dans les mémoires principaux et d'autres exposés. Des conclusions et des recommandations ont été préparées et approuvées pour les deux thèmes.

Thème 1 : Moderniser les méthodes de contrôle des ISC

L'ISC du Koweït présidait la séance et l'ISC de la Jordanie agissait comme coordonnateur. L'ISC de l'Arabie saoudite a préparé le mémoire complet du thème. Les onze autres ISC — Jordanie, Tunisie, Émirats arabes unis, Soudan, Iraq, Qatar, Koweït, Liban, Égypte, Maroc et Mauritanie — ont aussi présenté des mémoires sur le sujet.

On trouvera ci-après quelques-unes des conclusions et des recommandations portant sur ce thème.

- Les ISC devraient être entièrement indépendantes sur les plans financier et de la gestion.
- Les ISC devraient bénéficier de stimulants financiers et moraux de manière à pouvoir, en premier lieu, attirer et garder en poste du personnel possédant les compétences et les qualités recherchées de même que l'expertise nécessaire pour exécuter des travaux de contrôle et, en second lieu, à encourager d'autres parties à prendre part aux travaux de contrôle.
- Les ISC devraient planifier, élaborer et appliquer des normes pour les travaux de contrôle et mener les études et les recherches nécessaires pour définir les obstacles possibles et les moyens de les éliminer.

- Les ISC devraient s'intéresser aux produits et services des universités et des institutions professionnelles spécialisées en comptabilité et en contrôle afin d'établir un lien plus étroit entre la formation dans ces domaines et les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information.
- Une équipe de l'ARABOSAI, composée d'ISC membres, devrait être formée et se voir confier le mandat de se tenir au courant des innovations dans le domaine du contrôle, de communiquer les connaissances acquises aux ISC membres, d'encourager les détachements de personnel afin qu'il se familiarise avec les travaux d'autres ISC, et enfin de définir les priorités.
- Les ISC membres devraient moderniser les systèmes et les directives régissant la conduite financière de leurs gouvernements respectifs et de leurs propres institutions.
- Les ISC membres devraient remplacer leur stratégie de contrôle traditionnelle par la stratégie de contrôle intégrée adoptée par les ISC plus avancées.

Thème 2 : Les relations et les fonctions complémentaires des ISC et des entités de contrôle interne

L'Égypte présidait la séance de discussion et la Jordanie agissait comme coordonnateur. L'Iraq a préparé l'étude principale, et neuf autres pays — Jordanie, Arabie saoudite, Soudan, Qatar, Koweït, Liban, Égypte, Mauritanie et Yémen — ont présenté des mémoires sur ce thème.

On trouvera ci-après quelques-unes des conclusions et des recommandations portant sur ce thème.

- Les lois régissant les ISC devraient être rédigées de manière à forcer les organismes vérifiés à mettre en oeuvre les recommandations des organismes de contrôle.
- Les ISC devraient s'intéresser au travail des services de contrôle interne compte tenu de leur importance et du rôle qu'elles jouent dans l'exécution des tâches de contrôle et la protection des fonds publics. Lorsqu'il n'y a pas de services de contrôle interne, les ISC devraient fortement encourager et appuyer leur création ou l'intégration de services de contrôle comptable aux structures de gestion des organismes exécutifs.
- Les services de contrôle interne devraient avoir un niveau de pouvoir et d'indépendance approprié au sein des organismes exécutifs. Les lois et règlements habilitant ces organismes devraient garantir les pouvoirs et l'indépendance des services de contrôle interne, de sorte qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches et atteindre leurs objectifs.
- Lorsque les ISC se fient aux résultats des travaux exécutés par les services de contrôle interne des organismes exécutifs, elles doivent tout d'abord vérifier l'étendue du contrôle, veiller à ce que les services de contrôle interne soient suffisamment indépendants et compétents et s'assurer que leurs travaux peuvent être utilisés.
- Les ISC devraient s'intéresser aux mesures correctives, aux réformes et à la conformité.

- Les ISC devraient être autorisées en vertu d'une loi à exécuter des contrôles de gestion intégrée. De même, elles devraient élaborer des normes afin d'établir une relation appropriée entre le contrôle interne et la vérification des états financiers.
- Les ISC et les institutions de contrôle interne devraient tenir conjointement des réunions — peut-être avec la participation de représentants d'organes législatifs et exécutifs — afin de discuter de problèmes économiques et de gestion et de trouver des solutions adéquates.
- Les ISC devraient fournir aide et avis aux organismes exécutifs afin de parfaire leur développement institutionnel, ce qui comprend les structures organisationnelles et les lois et les règlements, tout en veillant à ne pas devenir elles-mêmes des organismes exécutifs.

Après les discussions sur ce thème et les recommandations, l'Assemblée générale a convenu que les ISC membres devraient être libres d'adopter les recommandations qui conviennent à leur situation particulière.

Affaires de l'ARABOSAI

M. Ahmed El Midaoui, Premier Président de l'ISC du Maroc et Président du Comité directeur, a présenté les rapports du Comité sur les activités et la situation financière de l'ARABOSAI de même que sur les mesures prises pour mettre en oeuvre son plan d'action organisationnel.

L'Assemblée générale a approuvé ce qui suit au cours de sa réunion :

- la tenue d'ateliers scientifiques et de formation pour la période de 2005 à 2007;
- la recommandation du Comité directeur voulant que le Comité de formation et de recherche scientifique présente une brève description du thème de chaque atelier;
- trois sujets pour le 8^e concours de recherche scientifique : le rôle des ISC dans la reddition de comptes à l'égard des fonds publics, les ISC et l'application de la gouvernance électronique et le contrôle environnemental;
- l'appui continu à la traduction de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics* de l'INTOSAI et des directives publiées par les ISC des pays avancés;
- la rédaction du programme financier de l'ARABOSAI pour les exercices 2005-2007 dans les limites précisées;
- trois thèmes techniques pour la 9^e Assemblée générale : le rôle des ISC dans le développement administratif des États; la contribution des normes de contrôle et des guides de procédure au rehaussement de la qualité des travaux de contrôle; l'élaboration de normes de contrôle dans le contexte des systèmes informatisés.

Au cours de l'Assemblée générale, M. Osama Jaffer Faqueeh, Président de l'ISC d'Arabie saoudite et membre du Comité directeur de l'INTOSAI et du Comité de planification stratégique, et M. David Walker, Contrôleur général des États-Unis et Président du Comité de planification stratégique de l'INTOSAI, ont discuté de

l'ébauche du Plan stratégique de l'INTOSAI qui sera soumise à l'approbation du Congrès de Budapest, en octobre 2004. Ils ont aussi répondu aux questions des délégués. M. Walker a fourni des précisions sur les efforts incessants déployés par le Comité de planification stratégique pour donner suite aux observations des ISC membres et pour régler les questions préoccupantes. Il a également présenté aux délégués un exposé sur le rôle sans cesse renouvelé des ISC, la nature évolutive de leurs travaux ainsi que les nouvelles méthodes et tendances.

Élection des membres du Comité directeur et du Comité de vérification

Les nouveaux membres du Comité directeur de l'ARABOSAI ont été élus au cours de la séance administrative générale qui s'est tenue le dernier jour de l'Assemblée. Conformément aux dispositions des statuts de l'ARABOSAI, M. Ahmed El Midaoui a annoncé le transfert de la présidence de l'Assemblée générale au Bureau de vérification de la Jordanie. Le Maroc, qui était l'hôte de l'Assemblée de l'ARABOSAI précédente, est le Premier Vice-président. Le Yémen, qui sera l'hôte de la prochaine Assemblée de l'ARABOSAI en 2007, est le Deuxième Vice-président. M. Abdullah Abdullah Al-Sanafi du Yémen a invité les délégations à participer à la 9^e Assemblée générale, dans la ville de Sanaa. Les délégués ont élu quatre ISC membres — l'Algérie, les Émirats arabes unis, le Koweït et l'Égypte — au Comité directeur. Elles se joignent aux membres actuels du Comité directeur — le Secrétaire général de l'ARABOSAI et les ISC de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de la Libye et du Liban.

L'Assemblée générale a aussi décidé de former un comité de contrôle comptable pour vérifier les comptes des exercices 2004, 2005 et 2006 de l'ARABOSAI. Le comité est composé des ISC du Soudan, du Qatar et de la Mauritanie.

Autres activités

Tout au long de la conférence, le Président du Bureau de vérification de la Jordanie et son personnel se sont montrés des plus accueillants. Avant le début de l'Assemblée générale, les délégués et les invités ont visité la ville ancienne de Petra, trésor historique de la Jordanie, qui a été construite il y a plus de 2 000 ans. Mardi, les participants ont été conviés à une soirée de musique et à un dîner. Mercredi soir, les délégués et les invités ont dîné à un hôtel situé en bordure de la mer Morte. Le dernier jour de la conférence, M. Salem Al Khazaleh a remis aux délégués des ISC des prix commémorant leur participation à la VIII^e Assemblée générale de l'ARABOSAI. Il a aussi remis des prix pour les meilleurs articles présentés à la conférence.

Pour obtenir de l'information additionnelle, prière de communiquer à l'adresse suivante : Secrétariat général de l'ARABOSAI, a/s de M^{me} Faiza Kefi, Première Présidente de la Cour des comptes de la République de Tunisie. Téléc. : ++71 76 78 68; courriel : arabosai@gnet.tn.

N.D.L.R. : L'auteur désire souligner la collaboration de Nadera El Tayyan, du Bureau de vérification de la Jordanie, à la rédaction du présent article.

Profil : Le Bureau du Vérificateur général du Botswana

Moffat W. Rakgailwane, contrôleur supérieur, Service de contrôle de la gestion

De la période coloniale à 1964, l'administration centrale du bureau de contrôle de ce qui était alors connu sous le nom des Territoires du Haut-Commissariat (Protectorat du Bechualand, du Basutoland et du Swaziland) était située à Pretoria, en Afrique du Sud. Chaque territoire avait un contrôleur supérieur. Dans le cas du Protectorat du Bechuanaland, le contrôleur supérieur avait son bureau à Mafikeng, la capitale. Le poste de contrôleur supérieur a plus tard été changé pour celui de Directeur du contrôle.

En 1965, avant l'indépendance, le Bureau de contrôle de ce qui allait devenir le Botswana, un pays libre, est déménagé de Mafikeng à Gaborone. Le Bureau a continué d'exercer ses fonctions sous l'autorité d'un Directeur du contrôle jusqu'en 1970, année où le titre du poste est devenu celui de Vérificateur général.

Le Bureau s'attachait alors surtout à l'exécution de contrôles comptables, lesquels portaient sur l'exactitude, l'intégralité et la présentation en temps opportun des états financiers. Les activités de contrôle se faisaient manuellement, et l'on ne planifiait guère les questions telles que la stratégie de contrôle ou la compétence des effectifs voulus pour participer aux contrôles.

Le Bureau du vérificateur général (BVG) du Botswana a beaucoup évolué depuis. Parmi les améliorations apportées, mentionnons l'introduction d'un manuel et de normes de contrôle, la fusion avec la division de contrôle local et la création d'une division du contrôle de la gestion et l'avènement de l'informatique. Ces innovations ont amélioré la qualité et la rapidité des travaux de contrôle, ce qui a redoré le blason de l'institution aux yeux du public.

Mandat, responsabilités et indépendance du Vérificateur général

L'article 124 de la Constitution du Botswana prévoit la nomination d'un Vérificateur général et l'établissement d'un bureau de contrôle public. Le VG est nommé en vertu d'une loi du Parlement, qui est ratifiée par le Président, conformément à la Constitution et à la *Loi sur les finances et le contrôle*. Le VG est habilité à examiner les comptes de tous les ministères, départements, autorités locales, conseils, commissions du territoire et sociétés d'État. La *Loi sur les finances et le contrôle* a été modifiée et prescrit maintenant la tenue de contrôles de gestion, outre les contrôles des comptes.

Les responsabilités du VG sont énoncées au paragraphe 1, article 29, de la *Loi sur les finances et le contrôle*. Le VG doit s'assurer :

- que toutes les précautions nécessaires ont été prises pour percevoir et protéger l'ensemble des fonds publics et que les lois, les instructions et les directives connexes ont été dûment suivies;
- que les décaissements de fonds publics ont été effectués en vertu des bonnes autorisations et pour les fins voulues par celles-ci;

- que toutes les précautions raisonnables ont été prises pour protéger l'encaissement, la garde et l'utilisation des biens publics, et que les instructions et les directives ont été dûment suivies;
- qu'il y a des instructions et des directives adéquates pour guider les agents responsables de la perception, de la garde et des débours des fonds publics.

Vision, valeurs et éthique du BVG

La vision du BVG du Botswana est d'être une ISC indépendante et dynamique, réceptive aux besoins et aux attentes de la nation et au courant des changements qui se produisent dans les régions et à l'échelle mondiale.

Les valeurs et le code d'éthique du BVG se fondent sur les éléments suivants :

- L'actualité : les rapports doivent être produits à temps.
- L'indépendance, l'objectivité et l'impartialité : le vérificateur, lorsqu'il traite avec les entités faisant l'objet d'un contrôle, doit être impartial, et dans les faits et en apparence. Par conséquent, ses conclusions et ses opinions doivent être fondées exclusivement sur les éléments probants fournis.
- La confiance et la crédibilité. L'ISC doit voir à ce que sa conduite et sa stratégie soient au-dessus de tout soupçon et de tout reproche.
- L'intégrité. Des normes de comportement élevées, telles que l'honnêteté et la franchise, doivent être maintenues.
- Le perfectionnement : le vérificateur doit se conformer à des normes de contrôle professionnelles.
- Les conflits d'intérêts : le vérificateur doit être conscient des questions qui pourraient mettre en péril son indépendance, telles que les relations personnelles.
- La compétence : le vérificateur doit suivre des normes internationales de contrôle, de comptabilité et de gestion des finances.
- La neutralité politique. La neutralité, de fait ou perçue, doit être maintenue.

Énoncé de mission

La mission du BVG est de favoriser la reddition de comptes, de fournir des contrôles de qualité du secteur public, et de garantir à la nation que les ressources publiques servent aux fins voulues.

Objectif premier

L'objectif premier du BVG est d'améliorer le développement socioéconomique de la nation en faisant la promotion d'une saine gestion des finances et d'une reddition de comptes appropriée des fonds et des actifs publics.

Types de contrôles effectués

Contrôle comptable : Le BVG examine les états financiers et délivre une opinion, à savoir si les comptes présentent une image exacte et juste des affaires financières de l'entité. Le Rapport du BVG est publié tous les ans, tant pour le contrôle du gouvernement central que pour les contrôles des sociétés d'État.

Contrôle de la gestion : Le contrôle de la gestion s'attarde sur l'économie, l'efficacité et l'efficacités avec lesquelles les ressources publiques sont gérées et comptabilisées. Les rapports sont publiés une fois le contrôle terminé.

Le contrôle des gouvernements locaux : Ces contrôles sont effectués à l'égard des conseils, des commissions du territoire et des autorités locales. Les rapports sont publiés une fois les contrôles terminés au cours d'un certain exercice financier.

Les questions liées aux technologies de l'information (TI) : Ces contrôles portent surtout sur les activités des services de TI au sein des entités vérifiées. Toutefois, ils servent souvent de complément aux autres types de contrôles.

Contrôles spéciaux : Ceux-ci découlent d'une demande du Président, des députés ou du VG et exigent une attention immédiate.

Processus de contrôle

Le BVG suit les procédés suivants lorsqu'il effectue un contrôle.

- Une lettre de mission est envoyée à l'entité vérifiée, s'il y a lieu.
- Un mémoire de planification est préparé.
- Le mémoire de planification est approuvé par le vérificateur général adjoint (VGA).
- Un programme de contrôle est préparé.
- Le programme de contrôle est approuvé par le VGA.
- On tient une réunion préalable au contrôle.
- Le contrôle est effectué.
- On envisage une lettre de recommandations, s'il y a lieu.
- Un projet de lettre de recommandations est préparé et fait l'objet d'une discussion avec le VGA.
- Le projet de lettre de recommandations fait l'objet d'une discussion avec le dirigeant du service au cours d'une réunion de bilan.
- La lettre de recommandations est parachevée et les commentaires de l'entité vérifiée y sont incorporés.
- La lettre de recommandations est approuvée par le VGA.

- La lettre de recommandations est remise à l'entité vérifiée.
- Le suivi est effectué.

Organisation

Le VG, qui est indépendant du pouvoir exécutif, dirige le BVG. Un sous-vérificateur général et quatre vérificateurs généraux adjoints lui apportent leur concours. La principale fonction du sous-vérificateur général est de coordonner les activités des sections par l'entremise des VGA et du Secrétaire adjoint (SA). Le SA est le chef de l'administration.

Le BVG comprend six services opérationnels et divisions ou unités :

- la Division de l'administration s'occupe de l'administration des finances, de la planification et de la comptabilité;
- la Division du gouvernement central vérifie tous les ministères, départements et projets d'immobilisations du gouvernement;
- le Service de contrôle de gestion effectue des contrôles d'optimisation des ressources et des contrôles de la gestion des dépenses publiques;
- la Division du contrôle des sociétés d'État vérifie les organismes d'État;
- la Division du contrôle des administrations locales, qui compte quatre sections, vérifie les autorités, les commissions du territoire et les conseils locaux;
- le Service des activités spéciales est chargé des rapports de contrôle, des lois et des normes de contrôle, de l'administration et du contrôle des systèmes d'information.

L'information présentée

En vertu de l'article 124 de la Constitution et du paragraphe (1) de l'article 29 de la Loi sur les finances et le contrôle, le VG est autorisé à communiquer à l'Assemblée nationale les résultats des contrôles effectués par le BVG et ce, par l'entremise du Comité des comptes publics (CCP).

Le CCP discute des rapports et formule des recommandations en vue de mesures correctives à l'intention des dirigeants comptables et des cadres des organismes vérifiés. Le gouvernement est tenu, par convention, de mettre en œuvre ces recommandations. Ainsi, les rapports aident le gouvernement à rendre des comptes. De cette façon, le BVG joue un rôle dans le renforcement du processus démocratique et la garantie d'une saine gouvernance.

Personnel

À l'heure actuelle, le BVG compte environ 98 vérificateurs et 41 employés de soutien administratif. Le personnel du contrôle est constitué d'agents aux antécédents divers. Parmi eux, certains détiennent des titres de l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) ou du Chartered Institute of Management Accountants (CIMA), certains ont fait des études de premier cycle ou sont titulaires d'une maîtrise, de diplômes ou d'une spécialisation en informatique.

Défis

Le BVG fait face à des défis dans un certain nombre de secteurs, notamment les suivants :

- l'absence de main-d'œuvre compétente, la pénurie d'ordinateurs et des fonds limités;
- l'absence de lignes directrices et de procédures appropriées régissant la formation et le perfectionnement du personnel;
- le fait de n'avoir qu'un seul vérificateur dans le nouveau bureau de contrôle de la qualité;
- l'exécution de contrôle grâce à une utilisation fragmentaire et non intégrale de l'ordinateur;
- le fait de ne pas avoir d'immeuble en propre.

Perspectives d'avenir

Le BVG a, pour 2003-2009, un plan stratégique qui met l'accent sur deux secteurs dont les résultats sont névralgiques : la reddition de comptes du secteur public et l'efficacité de l'organisation. L'ISC s'est fixé des buts et des objectifs en regard de ces secteurs et a établi des mesures concrètes pour les atteindre. Plus expressément, le BVG compte réaliser les buts suivants d'ici le 31 mars 2009 :

- assurer un service de contrôle de qualité supérieure, fidèle aux normes de contrôle internationales;
- faire rapport sur la gestion du secteur public et les résultats obtenus par celui-ci;
- établir un environnement de contrôle propice à la reddition de comptes devant la nation;
- établir une capacité en matière de ressources humaines afin de produire des résultats;
- mettre en place des processus qui appuient la réalisation des principales activités;
- améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités du BVG;
- gérer les contributions des parties intéressées.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le : BVG, télécopieur : ++267 58 81 45; courriel : oag@gov.bw

Publications à signaler

La nouvelle publication intitulée *The World Guide 2003/2004 : An Alternative Reference to the Countries of our Planet*, qui est disponible en anglais et en espagnol, pourra intéresser les lecteurs de la *Revue*. Cette cinquième édition du guide présente les profils de 238 pays et territoires. Elle contient aussi 25 brefs essais sur des sujets comme la disparition d'espèces et de ressources naturelles, les populations qui n'arrivent pas à se faire entendre au sein de la communauté mondiale, les tentacules du VIH/SIDA qui se répandent, l'urbanisation rapide et l'inégalité du revenu. Cette publication unique comprend aussi un répertoire des organisations internationales qui ont des sites Web et les descriptions de 50 grandes organisations gouvernementales, financières, militaires et écologiques. Elle est produite par l'Instituto Del Tercer Mundo, Montevideo, Uruguay. La version anglaise est publiée par New Internationalist Publications, Oxford, Royaume-Uni. Pour plus d'information sur la version espagnole, visiter le site www.item.org.uy. Pour obtenir de l'information sur la version anglaise, visiter le site www.carepress.co.uk/wguide03.htm.

Le Conseil de contrôle du Japon vient de publier son édition annuelle de *Government Auditing Review, March 2004*. Cette publication contient des articles préparés par des universitaires et le personnel d'institutions gouvernementales du Japon. Les articles portent sur un large éventail de sujets liés au contrôle dans le secteur public, notamment les finances, la comptabilité dans le secteur public, l'administration publique et les comptes publics. Ce numéro contient des articles sur les systèmes de paiements médicaux, les systèmes d'attribution des contrats de travaux

publics, le contrôle gouvernemental par les ISC, des analyses des systèmes budgétaires et la mesure de la performance des ISC. L'article « Performance Measurements of Supreme Audit Institutions in 4 Countries : Leading by Example » de Nubuo Azuma, directeur de la Division des études du Conseil de contrôle, intéressera particulièrement les lecteurs de la *Revue*. L'article présente un historique du contrôle de gestion adopté au Japon en 2001, mais indique qu'il n'a pas encore produit les résultats escomptés. L'auteur présente le type de mesures de la performance utilisée en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis et examine les différentes démarches de ces pays pour améliorer la qualité de ces mesures. Il s'agit d'une publication de la Division des études, Conseil de contrôle du Japon, 1-105 Kandajimbo-cho, Chiyoda, Tokyo 101-8404, Japon; télécopieur : +81-3-3581-8877; courriel : kenkyu@jbaudit.gc.jp.

L'Alan Shawn Feinstein International Famine Center a publié son rapport *Human Security and Livelihoods on Rural Afghans 2002-2003*. Le rapport présente et analyse les récentes tendances mondiales des relations entre la sécurité des personnes et les moyens de subsistance dans les régions rurales de l'Afghanistan. Financé par USAID, le rapport met en lumière les liens importants entre quatre aspects essentiels de la sécurité des personnes et les moyens de subsistance des Afghans des régions rurales et les perspectives de paix et de développement à long terme du pays. Les quatre aspects de la sécurité des personnes sont : les droits de la personne et la sécurité personnelle, la sécurité de la société et des collectivités, la sécurité économique et des ressources, la gouvernance et la sécurité politique. Le rapport se trouve sur Internet à www.famine.tufts.edu. Pour de plus

amples informations, communiquez avec l'Alan Shawn Feinstein International Famine Center, Friedman School of Nutrition Science and Policy, Tufts University, 126 Curtis Street, Medford, MA 02115, États-Unis; télécopieur : +1 617 627 3428; courriel : d.mazurana@tufts.edu.

L'ASOSAI a publié ses lignes directrices sur la fraude et la corruption. Au cours de cette 31^e réunion tenue à Manille, le Comité directeur de l'ASOSAI a créé un groupe de travail spécial et un groupe d'étude restreint (composé de représentants du Bangladesh, de l'Inde, du Japon, de la Corée, de la Malaisie, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la Thaïlande et de la Turquie) pour élaborer des lignes directrices régionales sur la fraude et la corruption. Les lignes directrices ont été formulées à partir des résultats d'une enquête menée sur les approches et les pratiques utilisées par les membres de l'ASOSAI. La publication recense 30 lignes directrices précises sur la fraude et la corruption ainsi que les principes et les normes de contrôle prescrits par l'INTOSAI. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec la Commission de vérification, République des Philippines, Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines; télécopieur : +632-931-9223; courriel : gemcarague@coa.goc.ph; site Web : www.coa.gov.ph.



Le point sur l'élaboration de lignes directrices sur le contrôle financier

Grâce à la *Revue*, la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI va régulièrement présenter une mise à jour aux membres de l'INTOSAI sur les progrès qui sont réalisés dans l'élaboration de lignes directrices sur le contrôle financier. La Commission s'acquitte de cette mission grâce à un groupe de travail, qui est présidé par la Suède et regroupe neuf ISC, à un secrétariat de projet établi au sein du Bureau national de vérification de la Suède, et aux apports des membres d'un groupe de référence formé de 87 spécialistes en contrôle provenant de 46 ISC.

L'élaboration de lignes directrices repose sur l'étroite collaboration avec l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de l'International Federation of Accountants (IFAC). Il s'agit de prendre en compte les réflexions du secteur public concernant les normes d'audit internationales (ISA, selon l'acronyme anglais). Voir l'article intitulé « Élaborer des normes d'audit internationales : Collaboration entre l'INTOSAI et l'International Federation of Accountants (p. 20) pour obtenir un complément d'information sur la collaboration mise en œuvre.

Travaux sur les ISA en chantier

À l'heure actuelle, des experts de l'INTOSAI participent aux travaux qui sont en cours sur les ISA suivantes :

ISA 230 – Documentation

Experts : M^{me} Kelly Ånerud, Norvège

Experts de soutien : M. John Fretwell, États-Unis; M. Inge Danielsson, Suède

Version finale prévue en juin 2005 et note de pratique en mars 2006

ISA 701 – Modifications du rapport de l'auditeur

Experts : M^{me} Bettina Jacobsen, Danemark

Experts de soutien : M^{me} Mary Radford, Royaume-Uni; M^{me} Marcia Buchanan, États-Unis

Version finale prévue en mars 2005 et note de pratique en décembre 2005

ISA 260 – Communications de points relatifs à l'audit avec les personnes responsables de la gouvernance

Experts : M^{me} Tove Myklebust, Norvège

Experts de soutien : M. Filip Cassel, Suède; M. John Fretwell, États-Unis

Version finale prévue en décembre 2005 et note de pratique en septembre 2006

ISA 800 – Rapport de l’auditeur sur des missions d’audit spéciales

Experts : M. Jonas Hällström, Suède

Experts de soutien : M. Demsash Betemariam, Éthiopie; M. Martin Dees, Pays-Bas;
M. Robert Cox, Nouvelle-Zélande

ISA 550 – Parties liées

Experts : M. John Thorpe, Royaume-Uni

Experts de soutien : M^{me} Zainum Taib, Malaisie; M. Uwe Schreiner, Allemagne;
M^{me} Goranka Kiralj, Slovénie

ISA 580 – Déclarations de la direction

Experts : M^{me} Vijaya Moorthy, Inde

Experts de soutien : M. Martin Garrido, Chili; M. Ennio Colasanti, Italie.

Pour obtenir des informations détaillées et actualisées sur ces travaux ou les normes, veuillez visiter le site Web de la Commission des normes de contrôle de l’INTOSAI, à www.rigsrevisionen.dk/asc, ou le site Web de l’IFAC à www.ifac.org (sites en anglais seulement).

Notes de pratique en chantier

ISA 240 – La responsabilité de l’auditeur de tenir compte de la fraude et des erreurs dans un audit : M. Björn Langerud, Norvège

ISA 500 – Éléments probants : M. Henrik Söderhielm, Suède

Nouveau membre au sein du groupe de discussion

Comme nous le mentionnions dans notre livraison de juillet 2004, un groupe de discussion a été mis sur pied pour assurer, le plus rapidement possible, la prise en compte des questions touchant le secteur public lors de la sélection des ISA qui doivent être définies ou révisées. Ce groupe de discussion a l’honneur d’accueillir un nouveau membre, M. Graham Randall, du Bureau du vérificateur général de l’Afrique du Sud, qui se joint à M^{me} Vijaya Moorthy, du Bureau du contrôleur et vérificateur général de l’Inde, à M^{me} Mary Radford, du National Audit Office du Royaume-Uni, et à M. Filip Cassel, du Bureau national de vérification de la Suède.

Nomination d’un nouveau directeur de projet

Nous sommes heureux d’annoncer qu’un nouveau directeur, M. Jonas Hällström, vient d’être nommé à la tête du secrétariat du projet. M. Hällström travaille au sein du Bureau national de vérification de la Suède depuis 1993. Il est expert-comptable et vérificateur spécialisé en vérification des systèmes d’information (CISA). Il travaillait auparavant chez PricewaterhouseCoopers.

Pour obtenir un complément d’information, veuillez communiquer avec le secrétariat du projet ou le président du groupe de travail : projectsecretariat@riksrevisionen.se.

Le Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement

Au cours des cinq dernières années, la Chambre suprême de contrôle de Pologne a joué le rôle de coordinateur au sein du Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement, aux termes d'une résolution adoptée lors du V^e Congrès de l'EUROSAI, à Paris, en 1999. Forte de l'appui de sous-coordonnateurs régionaux (les ISC de la France, de Malte, de la Roumanie, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Russie), la Chambre a mené un certain nombre d'initiatives visant à encourager les ISC européennes à participer aux activités du Groupe de travail, surtout à des audits internationaux parallèles et aux ateliers et réunions du Groupe de travail qui encouragent la mise en commun de l'information sur les constatations d'audit touchant la protection environnementale.

L'audit d'environnement est devenu une activité importante pour les ISC européennes. Bon an mal an, le Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement organise des ateliers sur l'audit environnemental pour permettre aux ISC, européennes et autres, d'échanger des informations à cet égard. Les représentants des ISC d'autres régions du monde, de concert avec les représentants d'organisations écologistes, sont régulièrement invités à participer à ces ateliers. Cette année, le Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement va organiser une réunion et un atelier sur la diversité biologique et la protection de la nature à Sofia, en Bulgarie, du 2 au 5 novembre 2004. Outre les membres des ISC européennes, des représentants de tous les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI sur l'audit environnemental ont été invités (notamment l'AFROSAI, ARABOSAI, ASOSAI, OLACEFS, SPASAI et la présidente du Groupe de travail sur la vérification environnementale (Canada)) à présenter leurs constatations découlant d'audits environnementaux menés dans les différentes régions du monde. Des représentants du secrétariat de la Convention pour la protection de la diversité biologique ont aussi été invités à participer à cet atelier.

Les priorités en matière de vérification recommandées par le Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI sont présentées dans sa stratégie. Il s'agit des priorités suivantes :

- la protection de la diversité biologique et de la nature, avec un effort particulier en faveur des espèces en voie d'extinction;
- la gestion des déchets, en mettant l'accent sur les déchets radioactifs;
- la protection de l'atmosphère, en mettant l'accent sur la pollution transfrontalière;
- la protection de l'eau, en mettant l'accent sur les pollutions agricoles.

Grâce aux enseignements tirés des audits environnementaux réalisés jusqu'à maintenant, les activités du Groupe de travail sur l'audit d'environnement constituent une source d'information importante sur le respect des conventions et des accords internationaux en matière d'environnement ratifiés par certains pays. L'information est présentée à la fois lors des réunions du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI et sur le site Web du Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement. Il s'agit d'une contribution importante à des activités visant à améliorer l'état de l'environnement naturel et à favoriser un développement économique respectueux de l'environnement.

Renseignements : Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement, WGEA@nik.gov.pl; site Web : www.nik.gov.pl (en anglais seulement).



Nouvelles de l'IDI

La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>.

La SPASAI offre un atelier sur les normes comptables internationales

En août et en septembre 2004, la SPASAI a tenu, aux îles Fidji, un atelier régional sur les normes comptables internationales. L'atelier, conçu pour les cadres supérieurs et les cadres intermédiaires des ISC et financé par l'IDI, visait à familiariser les participants avec les normes comptables internationales (IAS) ainsi qu'avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). On y comparait également la façon dont ces normes étaient appliquées dans le secteur privé et dans le secteur public.

Augmenter le bassin de spécialistes de la formation dans les régions

L'IDI a parachevé son Programme régional de formation à long terme (PRFLT) dans tous les groupes régionaux, en plus de l'EUROSAI, où la première phase du Programme a été menée avec succès en 2003 et où la deuxième phase est en cours. L'une des principales réalisations du PRFLT est d'avoir constitué un bassin de spécialistes de la formation dans les régions. Dans deux régions, l'ARABOSAI et l'ASOSAI, on a formé un deuxième groupe de spécialistes au cours de 2002-2003.

L'IDI a confirmé, auprès de l'OLACEFS et du CREFIAF (Conseil de formation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques africaines francophones subsahariennes), ses plans en vue de constituer un deuxième groupe de spécialistes de la formation dans chaque région en 2004-2005. Dans les deux cas, l'IDI offrira un atelier sur l'orientation et l'évaluation des compétences (AOEC) afin de sélectionner les candidats les plus appropriés de chaque ISC participante. Il est maintenant pratique courante d'avoir recours au modèle AOEC pour sélectionner les participants, ce modèle ayant été utilisé avec succès lors des étapes préliminaires de la deuxième phase du PRFLT au sein de l'EUROSAI. Les prochaines rubriques des Nouvelles de l'IDI présenteront d'autres comptes rendus sur ces programmes.

Contrôle environnemental à l'OLACEFS

L'OLACEFS a commencé à élaborer un atelier de deux semaines sur le contrôle environnemental. En septembre 2004, les spécialistes de la formation et les experts en la matière se sont rencontrés au Brésil afin de concevoir un nouvel atelier à l'aide du matériel didactique traduit de l'atelier monté en 2002-2004 par l'IDI et le Groupe de travail de l'INTOSAI sur la vérification environnementale. L'atelier comportera des études de cas et des exercices établis en fonction des priorités et des scénarios environnementaux régionaux. L'atelier devrait être donné une première fois en Colombie en novembre et en décembre 2004, et une deuxième fois au cours de la première moitié de 2005.

L'ASOSAI prépare son premier atelier sur le contrôle de la dette publique

Récemment, l'IDI a financé une réunion de conception, première étape menant à la présentation par l'ASOSAI d'un atelier sur le contrôle de la dette publique. La rencontre, tenue sous les auspices de l'ISC de la Chine, a réuni huit spécialistes de la

formation de l'ASOSAI et un expert en la matière du Government Accountability Office (GAO) des États-Unis. Afin de donner aux spécialistes de la formation de solides notions sur le sujet, des spécialistes de la dette publique de la Banque asiatique de développement et de Moody's Investor Services, y ont également participé.

Le projet est associé à deux autres projets de l'IDI. Le travail de conception était fondé sur les travaux initiaux de deux jours effectués lors du Symposium régional de l'ASOSAI, tenu en Thaïlande en mars 2004. De plus, le même expert du GAO avait participé à ce projet de même qu'au programme de formation sur le contrôle de la dette publique de l'OLACEFS présenté auparavant, ce qui a permis d'assurer la continuité. L'atelier sur le contrôle de la dette publique de l'ASOSAI devrait se tenir en Australie en octobre 2004.

Symposium à l'intention des responsables de la formation de l'ARABOSAI

L'IDI tiendra un symposium sur la méthode systématique de formation à l'intention des responsables de la formation dans la région de l'ARABOSAI. L'objectif est de familiariser les participants avec la méthode de formation de l'IDI afin d'améliorer à la longue la conception et la prestation des cours dans la région et au niveau local. Le Symposium se tiendra à Omam du 4 au 8 décembre 2004.

Communiquer avec l'IDI

Si vous voulez discuter des questions exposées dans la présente rubrique des Nouvelles de l'IDI, composez le +47 22 13 49 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : ifi@idi.no

Evénements de l'INTOSAI En 2004-2005



Octobre

4-15

Atelier sur la dette publique de l'ASOSAI, Australie

10-16

XVIII^e INCOSAI
Budapest, Hongrie

Novembre

2-5

Réunion et atelier du Groupe de travail de l'audit environnemental de l'EUROSAI portant sur la diversité biologique et la protection de la nature
Sofia, Bulgarie

15-19

Congrès de l'OLACEFS
Buenos Aires
Argentine

16-19

Atelier du CREFIAF sur l'orientation et l'évaluation des compétences des participants

23-3

déc.

Réunion de conception de la deuxième phase du Programme de formation à long terme de l'IDI/ EUROSAI
Estonie

29-10

déc

Atelier sur le contrôle environnemental de l'OLACEFS
Colombie

Décembre

4-8

Symposium sur la méthode systématique de formation de l'ARABOSAI

Janvier 2005

30-

2 fév.

XIX^e Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth
Wellington
Nouvelle-Zélande

31-18

mars

Atelier sur la conception de cours et de techniques d'instruction
Équateur

Février

7-25

Réunion de conception pour l'atelier du CREFIAF sur la conception de cours et de techniques d'instruction
Burkina Faso

Mars

Avril

XIV^e Réunion du Comité permanent de l'INTOSAI sur les TI
Bhoutan

Mai

2-17

Juin

Atelier du CREFIAF sur la conception de cours et de techniques d'instruction
Gabon

30-2

Juin

Congrès de l'EUROSAI
Bonn, Allemagne

Juin

N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.